

Enssib

Ecole Nationale Supérieure des Sciences
de l'Information et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude

Le réseau documentaire calédonien

Odile Jullien

Sous la direction de : Emmanuelle Floch

Conservateur chef de section Santé. Université de Reims Champagne-
Ardenne

Lieu de stage : Bibliothèque Universitaire de la Nouvelle-Calédonie
(BUNC)

Responsable du stage : Philippe Besnié, conservateur, directeur de la
BUNC

2001

Remerciements

Je tiens à remercier vivement Emmanuelle Floch pour son aide précieuse, son soutien constant et ses conseils judicieux. Merci également à Philippe Besnié et toute son équipe pour leur accueil chaleureux lors de mon stage au sein de la bibliothèque universitaire de la Nouvelle-Calédonie. Merci enfin à Jean-François Carrez-Corral, Solange Paillandi et toute l'équipe de la bibliothèque Bernheim pour leur disponibilité.

Résumés

Un réseau documentaire embryonnaire existe en Nouvelle-Calédonie, et les acteurs du livre et de la documentation souhaitent le voir se renforcer et s'étendre. Le présent mémoire tente de répondre à ce double objectif en proposant la création d'une agence de coopération pour le livre et la lecture en Nouvelle-Calédonie.

An embryonic network of librarians already exists in New-Caledonia. The partners in the field (librarians, booksellers, cultural institutions, etc.) wish to broaden and reinforce it. This report tries to meet both goals : it suggests the creation of a co-operation agency for the book and the development of public reading in New-Caledonia.

Descripteurs

Bibliothèques – Réseaux d'information – Nouvelle-Calédonie

Coopération entre bibliothèques – Nouvelle-Calédonie

Politique culturelle – Nouvelle-Calédonie

Sommaire

Remerciements	2
Résumés	3
Sommaire	4
Bibliographie	6
<i>Préambule</i>	<i>11</i>
1. Le réseau documentaire calédonien : état des lieux	16
1.1. Documentation et enseignement	16
1.1.1 Enseignement primaire et secondaire	16
1.1.2 Enseignement supérieur	19
1.2. Documentation et lecture publique	21
1.2.1 La bibliothèque Bernheim et les bibliothèques de brousse	21
1.2.2 La médiathèque du centre culturel Tjibaou	26
1.2.3 La médiathèque de Rivière Salée	28
1.3. Les centres de documentation spécialisée	29
1.3.1 Les centres de documentation d'organismes internationaux	29
1.3.2 Les centres de documentation spécialisée : archives	31
1.3.3 Economie, commerce et statistiques	32
1.3.4 Les centres de documentation spécialisée : santé	34
2. Quelques exemples de réseaux en France et dans le monde	36
2.1. Les réseaux locaux et régionaux	38
2.1.1 Les réseaux à l'échelle d'une ville : Brise	39
2.1.2 Quelques exemples de réseaux régionaux en France	40
2.1.3 Quelques exemples de réseaux régionaux en Europe	41
2.2. Les agences régionales de coopération	45
2.2.1 Structure et administration	45
2.2.2 Activités	46
2.2.3 La Fédération française de coopération entre bibliothèques (FFCB)	46
2.3. Les réseaux bibliographiques	47
2.3.1 Vers un catalogue unique en France : l'ABES et le SU	47

2.3.2	Réseau international : OCLC	49
3.	Redocal : situation et perspectives	51
3.1.	Redocal	51
3.1.1	Le réseau Redocal	51
3.1.2	Aspect informatique	52
3.1.3	La liste de diffusion ReDoCal	53
3.2.	Le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie	54
3.2.1	Réunions « Livre et lecture »	55
3.2.2	Pour un DEUST Métiers du livre	56
3.3.	Pour une agence de coopération ou un centre des lettres en Nouvelle-Calédonie ?	59
3.3.1	Un choix adapté à la Nouvelle-Calédonie	59
3.3.2	Mise en place	63
	Conclusion	66
	Annexes	67

Bibliographie

Nouvelle-Calédonie : ouvrages

- AHMED-MICHAUX, Paul et ROOS, William – *Images de la population de la Nouvelle-Calédonie : principaux résultats du recensement 1996* - Ministère de l'économie et des finances, Institut national de la statistique et des études économiques ; Institut territorial de la statistique et des études économiques – Paris : INSEE ; Nouméa : ITSEE, 1997
- BENSA, Alban – *Nouvelle-Calédonie : un paradis dans la tourmente* – Paris, Gallimard, 1990 - (Découvertes)
- BENSA, Alban – *Nouvelle-Calédonie : vers l'émancipation* – Paris, Gallimard, 1998 - (Découvertes)
- BERGER, Bernard – *La Brousse en folie : on a marché sur la Golcôsse* – Nouméa, Ed. La Brousse en folie, 1994
- CLIFFORD, James – Maurice Leenhardt personne et mythe en Nouvelle-Calédonie – Paris, Ed. Jean-Michel Place, 1987
- FABERON, Jean-Yves et LUCHAIRE, François – *L'avenir statutaire de la Nouvelle-Calédonie : l'évolution des liens de la France avec ses collectivités périphériques* – Paris, La Documentation française, 1997 – (Les études de la Documentation française. Institutions).
- FRANCESCHI, Michel - *La démocratie massacrée : Nouvelle-Calédonie : témoignage* - Paris : Pygmalion, 1998
- FREYSS, Jean – *Economie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie* – Paris, P.U.F., 1995 - (Tiers Monde IEDES)
- Guide des formalités en Nouvelle-Calédonie – Tome 2* - Nouméa, Ed. ESPAS, 1999
- GORODE, Dewé – *L'agenda* – Nouméa, Grain de sable, 1996
- JACQUES, Claudine – *Nos silences sont si fragiles* – Nouméa, Ed. du Cagou, 199? (Regards calédoniens)
- KURTOVITCH, Nicolas – *Forêt, terre et tabac : nouvelles* – Nouméa, Les Ed. du Niaouli, 1994
- LEENHARDT, R.H. – *Notes d'ethnologie néocalédonienne* – Paris, Institut

d'ethnologie, 1980

MARIOTTI, Jean – *Remords* – Nouméa, Grain de sable, 1997

MATHIEU, Jean-Luc – *La Nouvelle-Calédonie* - Paris, Presses universitaires de France, 1995 - (Que sais-je ?)

MICHEL, Louise et OBERLE, Gérard – *Légendes et chants de gestes canaques* – Paris, Ed. 1900, 1988

PLENEL, Edwy et ROLLAT, Alain – *Mourir à Ouvéa : le tournant calédonien* – Paris, La Découverte/Le Monde, 1988

RALUY, Antonio – *La Nouvelle-Calédonie* – Paris, Karthala, 1990

ROLLAT, Alain – *Tjibaou le Kanak* – Lyon, La Manufacture, 1989

SENES, Jacqueline - *La Vie quotidienne en Nouvelle-Calédonie de 1850 à nos jours* – Paris, Hachette, 1985

TRISTAN, Anne – *L'autre monde : un passage en Kanaky* – Paris, Gallimard, 1990 - (Au vif du sujet)

Nouvelle-Calédonie : périodiques

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER – *La Nouvelle-Calédonie en 1999 : rapport annuel* – Paris, Institut d'émission Outre-Mer, 1999 – ISSN 0073-8247

Rédocal, c'est parti - Contact : lettre de liaison de la bibliothèque Bernheim, 1998, n°5

Mwà Vée : revue culturelle kanak éditée par l'Agence de développement de la culture kanak (ADCK/Centre Tjibaou)

Palabre coutumier : revue semestrielle des aires coutumières

Passerelles. Publication du Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie - BP G4 Nouméa. Site Internet : <http://www.ac-noumea.nc>

Coopération documentaire, réseaux

ACHARD, Marie-Claude; LENOIR, Monique – *Brise à Saint-Etienne*, in

Arabesques, n°8, oct-nov-déc.1997

BAKKER, Trix - La Bibliothèque virtuelle : conséquences sur le développement des collections aux Pays-Bas, in *BBF (Bulletin des Bibliothèques de France)* t 42 n°3, 1997, p.55-59

BERNARD, Marie-Annick - Lecture et identité dans les bibliothèques rurales péruviennes, in *BBF (Bulletin des Bibliothèques de France)* t.43 n°5, 1998, p. 32-37

CULOS, Roger – Pourquoi des réseaux... et comment ?, in *Argos*, n° 22, nov. 1998, p. 62-65

DAIX, Sophie - Les Pôles associés de la Bibliothèque nationale de France ou une certaine idée de la coopération, in *BBF (Bulletin des Bibliothèques de France)* t. 42 n°6, 1997, p. 30-33

DANSET, Françoise, MASSAL, Marie-Françoise - Le réseau documentaire du Val-d'Oise : RedocVO, in *BBF (Bulletin des Bibliothèques de France)* t. 41 n°2, 1996, p. 46-50

DARROBERS, Martine – Le système Pica, in *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, n° 163, 2^{ème} trimestre 1994, p. 191-192

DARTIGUENAVE, Bruno - La lecture publique en Maine-et-Loire : la mise en réseau des bibliothèques, in *BBF (Bulletin des Bibliothèques de France)* t. 42 n°5, 1997, p. 34-39

Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur – Québec, PUQ, 1995

FOX, Nick – Un réseau documentaire anglais, in *BBF (Bulletin des Bibliothèques de France)* t. 38 n° 2, 1993, p. 44-49

GUILBAUD, Didier - La médiathèque départementale du Nord : une histoire de réseaux, in *BBF (Bulletin des Bibliothèques de France)* t. 42 n°5, 1997, p. 50-55

JACQUESSON, Alain – *L'informatisation des bibliothèques* – Paris, Ed. du Cercle de la librairie, 1995 – (Collection Bibliothèques)

LAMY, Jean-Philippe - Les bibliothèques et l'information économique: une approche européenne, in *BBF (Bulletin des Bibliothèques de France)* t. 43 n°4, 1998, p. 61-67

LINAM, Latifa – *L'informatisation des bibliothèques : étude de cas : le réseau BRISE* – sous la dir. de Anne Mayère – Mémoire de DEA. ENSSIB, 1998

MELOT, Michel – Les politiques de coopération ministérielles et locales – Actes du séminaire. La coopération internationale dans le domaine des bibliothèques – Sèvres, in *Centre international d'Etudes pédagogiques*, 8-9 mars 1995 – FFCB (Fédération française de coopération entre bibliothèques), p. 7-15

Pour un réseau des bibliothèques et de la documentation. Association des bibliothécaires français, Commission « Etablissements et réseau » - Juin 1990, p. 1-14

ROUMIEUX, Olivier – Le réseau fait la force – in *Archimag*, mai 1998, n° 114 – p. 39-40

Association des Bibliothécaires Français. Colloque - *Travailler ensemble : bibliothèques et réseaux* – SI, Ed. ABF, 1995 (Bulletin d'information de l'ABF)

VOLTZENLOGEL, Bernard - Les enjeux de l'informatisation dans les réseaux départementaux de lecture publique, in *BBF (Bulletin des Bibliothèques de France)* t. 40 n° 4, 1995, p. 40-43

Ressources Internet

Agence de coopération entre bibliothèques, services d'archives et de documentation en Champagne-Ardenne. *Interbibly : Agence de coopération entre bibliothèques, services d'archives et de documentation en Champagne-Ardenne*. [en ligne]. <http://www.interbibly.org/> (page consultée le 8 novembre 2000)

ALS International. *Library and Information Management Systems*. [en ligne]. <http://www.als.co.uk/> (page consultée le 16 novembre 2000)

CRL (Centre Régional du Livre) Midi-Pyrénées. *Bienvenue sur le site du CRL Midi-Pyrénées*. [en ligne]. <http://www.crlmidipyrenees.asso.fr/> (page consultée le 8 novembre 2000)

FFCB (Fédération Française pour la Coopération des Bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation). *Bienvenue sur le site de la FFCBmld*. [en ligne]. <http://www.ffcb.org/> (page consultée le 24 octobre 2000)

Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie. « Accord de Nouméa ». in *République*

Française. Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie. [en ligne]. <http://www.etat.nc/Haussariat/institutions.htm/> (Page consultée le 11 septembre 2000)

Liste de diffusion ReDoCal [en ligne]. <http://listrv.univ-nc.nc> . Adresse par courrier électronique : redocal@univ-nc.nc

République Française. *Nouvelle-Calédonie : organisation, administration, démarches administratives.* [en ligne]. <http://www.gouv.nc/> (page consultée le 10 septembre 2000)

Université de la Nouvelle-Calédonie. *Bienvenue sur le site de l'université de la Nouvelle-Calédonie.* [en ligne]. <http://www.univ-nc.nc/> (page consultée le 24 novembre 2000)

Préambule

Présentation de la Nouvelle-Calédonie

Une présentation du contexte historique et politique de la Nouvelle-Calédonie me semble nécessaire à la compréhension des « particularismes locaux », et des difficultés pour mettre en place un réseau documentaire calédonien.

La France est présente dans la région du Pacifique grâce à trois territoires d'outre-mer (TOM). Ces trois territoires, situés dans l'hémisphère Sud, sont éloignés les uns des autres par des milliers de kilomètres ; ils sont constitués de nombreuses îles de faible dimension, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie (approximativement d'une superficie double de la Corse). Mais ce TOM est en train de se diriger vers un nouveau statut. Ce territoire, dont la France prit possession en 1853 est constitué d'une île principale, de l'archipel des Loyauté situé à l'Est, de l'île des Pins au sud-est et de nombreux récifs et îlots. Le peuplement est faible (197000 habitants au recensement de 1996) et très hétérogène : les Mélanésiens (ou Kanak) en constituent près de la moitié, suivis des Européens (ou Caldoches s'ils sont nés sur l'île), des Polynésiens et des Asiatiques. Une seule grande agglomération, Nouméa, apparaît comme le centre économique et administratif du territoire ; avec 76000 habitants au recensement de 1996, cette ville renferme plus du tiers de la population.

Le problème le plus délicat -les relations interethniques- a été aggravé par le problème foncier, particulièrement ardu en raison des incompatibilités entre le droit métropolitain et le droit coutumier. Dans les années 70, la crise mondiale, apportant le chômage, amplifié par la montée des jeunes générations, a aggravé

le problème qui a culminé, dans les années 80, avec des affrontements entre indépendantistes du FLNKS (Front de libération nationale kanak et socialiste) et anti-indépendantistes du RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République). Les années 1984-1985, puis 1988 ont été les plus conflictuelles. En cette dernière année, pendant le déroulement des élections législatives qui voient la chute du gouvernement Chirac, les indépendantistes prennent des gendarmes en otages, dans l'île d'Ouvéa. L'assaut se soldera par la mort de dix-neuf indépendantistes, de deux militaires et de quatre gendarmes.

Les accords de Matignon-Oudinot, en juin 1988, ont ouvert par la négociation une période de transition qui a abouti à l'accord de Nouméa en mai 1998. Les signataires calédoniens pro et anti-indépendantistes de l'accord de Nouméa paraphé sous l'autorité du gouvernement français, ont tiré des conclusions diamétralement opposées de ce texte qui prévoit un référendum d'autodétermination de la population calédonienne en 2013 au plus tôt. Quelle sera l'identité politique de la Nouvelle-Calédonie en 2013 ? Un état-nation mélanésien indépendant, appelé « Kanaky » ? Ou une entité territoriale autonome aux contours institutionnels originaux, partie intégrante de la République française, et toujours appelée Nouvelle-Calédonie ?

D'ici l'échéance de l'autodétermination, une bonne partie du pouvoir sera exercée par les représentants élus de la population calédonienne. Le pouvoir législatif est exercé par les assemblées des trois provinces, dont une partie des membres constituent un Congrès de 54 membres. L'exécutif est assuré par un gouvernement collégial, élu par le Congrès à la proportionnelle pour assurer son pluralisme. Le Gouvernement de la République est représenté par le Haut-Commissaire de la République, dépositaire des pouvoirs de la République. Le Comité Economique et Social (CES) et le Sénat Coutumier représentent les organismes consultatifs de la Nouvelle-Calédonie.

Le rééquilibrage

Depuis 1988, le maître-mot en Nouvelle-Calédonie est le rééquilibrage, rappelé dans le texte de l'accord de Nouméa.¹ L'objectif est de lutter contre l'exode massif vers Nouméa, et de donner au reste du pays les possibilités de rattraper son retard.



La volonté d'un rééquilibrage tant géographique (Nord/Sud) qu'humain (Kanak/Européens) de la Nouvelle-Calédonie appelle une gestion décentralisée et des réponses adaptées aux particularités locales ; les trois provinces (Sud, Nord, Iles Loyauté) sont devenues les collectivités-clés de la décentralisation. Leurs pouvoirs ont encore été étendus avec l'accord de Nouméa..

¹ « Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun. » Accord sur la Nouvelle-Calédonie, Préambule, mai 1998

Les 32 communes de la Nouvelle-Calédonie (collectivités créées en 1969), jouent un rôle essentiel dans la politique de rééquilibrage et d'amélioration des conditions de vie.

La culture dans le gouvernement

Depuis 1988, la culture relève de la compétence des Provinces, la Nouvelle-Calédonie n'intervenant que lors des manifestations de grande amplitude.

Mme Déwé Gorodé, déléguée du gouvernement chargée du sport et de la culture, n'a qu'un rôle honorifique en matière de culture.

Au sein des Provinces, sept directions oeuvrent, parmi lesquelles la Direction de l'Enseignement, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

L'enseignement primaire et secondaire (collèges) relève de la compétence des provinces tandis que les lycées demeurent compétence de la Nouvelle-Calédonie.

L'université est encore sous la tutelle de l'Etat français, mais tous les cinq ans, une nouvelle partie des compétences de l'Etat français passe à la Nouvelle-Calédonie.

Dans les années 90, toutes les actions culturelles menées ont eu pour objectif de défendre, faire connaître, valoriser la culture kanak (projet, puis création du Centre Culturel Tjibaou). Le programme de lecture publique est alors embryonnaire et passe par un nécessaire approfondissement de la maîtrise de l'écrit, tâche difficile dans une société marquée par la force de la tradition orale. Toutefois, dès 1991, des actions sont annoncées dans les trois provinces. Mais les bibliothèques ne font pas partie des infrastructures prioritaires.

Le texte de l'accord de Nouméa aborde l'aspect culturel dans deux sous-chapitres (1.3.4 et 1.3.5²) brefs, relatifs à la préservation de l'identité culturelle kanak.

² « 1.3.4. - Le développement culturel

La culture kanak doit être valorisée dans les formations artistiques et dans les médias. Les droits des auteurs doivent être effectivement protégés.

1.3.5. - Le Centre culturel Tjibaou

L'Etat s'engage à apporter durablement l'assistance technique et les financements nécessaires au Centre culturel Tjibaou pour lui permettre de tenir pleinement son rôle de pôle de rayonnement de la culture kanak. Sur l'ensemble de ces questions relatives au patrimoine culturel, l'Etat proposera à la Nouvelle-Calédonie de conclure un accord particulier » Accord de la Nouvelle-Calédonie. Mai 1998

Dans les rapports officiels consultés, la culture est souvent reléguée à la dernière place, peu de lignes lui sont consacrées. Citons pour exemple le rapport édité par la Province Sud intitulé : « 1989-1998 : le chemin parcouru », 4 pages en fin d'ouvrage sont consacrées à la culture et à la sauvegarde du patrimoine, parmi lesquelles 12 lignes pour le développement de la lecture publique.³

Malgré ce contexte peu favorable, le réseau de lecture publique s'est développé au cours des 10 dernières années.

Problématique

Il existe un réseau documentaire en Nouvelle-Calédonie : Redocal, mais il est restreint à quelques bibliothèques resserrées autour de la bibliothèque Bernheim et de son serveur bibliographique. Une liste de diffusion : ReDoCal existe également, elle est gérée par l'université de la Nouvelle-Calédonie ; leur homonymie prête parfois à confusion.

Des centres de documentation, des bibliothèques, sont présents en Nouvelle-Calédonie. Certains font partie d'un réseau institutionnel, d'autres sont isolés. Comment recenser et fédérer tous ces établissements ? Comment conférer à la liste de diffusion un rôle véritable ? Comment pérenniser le réseau Redocal, et l'étendre aux autres bibliothèques et centres de documentation ?

Quelle est la place du livre et de la lecture en Nouvelle-Calédonie ? Et plus généralement, celle de la documentation ? Préalablement à toute proposition de mise en place ou de développement d'un réseau, il convient de dresser un état des lieux. Je l'ai volontairement axé sur la documentation au sens strict, en écartant, faute de temps, l'aspect éditorial du livre (auteurs, librairies, maisons d'édition). Un bref aperçu des différents types de réseaux présents en France et dans le monde permet ensuite d'élaborer et d'étayer des hypothèses de travail. L'état des lieux de la documentation en Nouvelle-Calédonie, les différents exemples de réseaux débouchent sur un état des lieux de Redocal et des propositions pour la pérennisation et le développement de ce réseau dans un cadre institutionnel.

³ 1989-1998 : le chemin parcouru – Nouméa, Province Sud, 1998 – p. 51

1. Le réseau documentaire calédonien : état des lieux

En 1993, le CTRDP (Centre Territorial de Recherche et de Documentation Pédagogique) et le vice-rectorat co-éditent une plaquette recensant les différents centres de documentation de Nouméa. Elaboré par Suzy Delenne, ce guide pratique des ressources documentaires⁴ a pour objectif de faciliter les démarches pour le lecteur et de renforcer la connaissance du public sur les ressources documentaires mises à sa disposition.

Ce guide est divisé en 5 parties :

- 1 index alphabétique des organismes et associations
- 1 index des sigles des organismes
- 1 index alphabétique des périodiques disponibles dans les différents établissements
- 1 fiche technique des organismes
- 1 annexe consacrée à la CPS (Commission Pacifique Sud)

Ce guide s'adressait en priorité aux enseignants, mais son intérêt dépasse les cadres de l'enseignement. Il n'a cependant pas, à ce jour, été réactualisé.

Mon objectif au cours de ce stage n'était pas de mettre à jour les informations contenues dans ce guide, mais plutôt de visiter quelques organismes clés, de rencontrer les documentalistes afin de dresser un état des lieux. Ma démarche ne visait pas l'exhaustivité mais une étude plus en profondeur de quelques organismes, réseaux.

Je dresserai tout d'abord un état des lieux de la documentation dans l'enseignement, avant de me pencher sur le réseau de lecture publique. Je terminerai par les organismes de documentation qui ne font pas partie d'un réseau constitué.

1.1. Documentation et enseignement

1.1.1 Enseignement primaire et secondaire

Plusieurs organismes de documentation chapeautent l'enseignement primaire et secondaire : le CDP (Centre de Documentation Pédagogique), l'IFM-NC (Institut

⁴ DELENNE, Suzy – Guide pratique des ressources documentaires – Nouméa, CTRDP/Vice-rectorat, 1993

de Formation des Maîtres de Nouvelle-Calédonie), l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres). Ces trois organismes ont un rôle de documentation, d'aide et de soutien aux enseignants et documentalistes des BCD et CDI.

Le CDP

Le CDP constitue le 29^{ème} établissement du réseau national de documentation pédagogique. Il exerce auprès des établissements d'enseignement supérieur et IUFM, lycées, collèges et écoles, communautés universitaires et éducatives, une mission de documentation, d'animation, d'édition et d'ingénierie éducative. La médiathèque du CDP, ouverte aux enseignants, élèves-enseignants, documentalistes, propose plus de 15000 documents et outils pédagogiques (ouvrages, manuels scolaires, revues, vidéogrammes, diapositives, cédéroms, publications administratives). Le catalogue du fonds est disponible sur Internet (<http://www.ac-noumea.nc/cdp>). Dans le cadre de la loi organique, le CDP deviendra en 2002 un organisme à compétence de la Nouvelle-Calédonie.

Implanté dans un bâtiment fraîchement rénové, le CDP n'a laissé qu'une petite surface à sa médiathèque (40 m² environ). Le mobilier neuf semble sorti des bibliothèques du siècle dernier. Esthétique mais peu pratique. Une documentaliste a été nommée à la tête de la médiathèque, mais elle est en CDD, son contrat prend fin en décembre. Le manque de personnel formé se concrétise par une carence dans l'organisation du fonds documentaire, l'accueil du public.

L'IFM-NC

L'IFM-NC est une institution rattachée à la Nouvelle-Calédonie, chargée de la formation des professeurs des écoles de primaire et de maternelle (enseignement public). L'IFM-NC possède un CDI, implanté dans un bâtiment bien identifié, de 100 m². Le CDI propose environ 3000 ouvrages (estimation, la responsable n'en connaissant pas le nombre), des revues (29 abonnements), des cédéroms, des cassettes audio et vidéos. Le fonds est informatisé avec le logiciel BCDI2. Cependant, il n'y a pas de statistiques de prêt ni de consultation. La responsable a disposé en 1999 d'un budget de 1 million de F CFP pour les acquisitions d'ouvrages et de 700000 F CFP (37000 FF) pour les périodiques. Deux personnes travaillent au CDI, aucune n'a suivi de formation professionnelle. Ce CDI s'adresse principalement aux maîtres-élèves de l'IFM-NC et au personnel enseignant du primaire. Théoriquement ouvert à tous, il ne possède pas

suffisamment d'ouvrages en réalité pour pouvoir répondre à sa mission d'ouverture sur l'extérieur.

Le CDI de l'IFM-NC entretient des relations avec le CDP, mais ne rencontre que rarement le personnel de l'IUFM.

L'IUFM

L'IUFM a un fonctionnement analogue aux IUFM en France métropolitaine. Il possède un centre de documentation d'une surface d'environ 60 m² dans l'immeuble de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie). Les ouvrages sont classés par matière. Un début de classification Dewey, abandonné, a laissé la place à des gommettes de couleur. Une couleur par matière. Les usuels sont dans des vitrines fermées à clé. Le fonds est informatisé avec le logiciel BCDI2

Le centre de documentation s'adresse aux élèves de l'IUFM ; les 16 places assises et ses horaires d'ouverture (horaires de bureau, fermeture le samedi) ne lui permettent pas de s'ouvrir sur l'extérieur.

Les CDI

La quasi-totalité des lycées et collèges publics de Nouvelle-Calédonie possède un CDI équipé avec le logiciel documentaire BCDI. Depuis 1991, de nombreuses écoles primaires et maternelles se sont dotées d'une BCD.

Le personnel formé (CAPES de documentation) à 90 % est majoritairement métropolitain. Dans le privé par contre, il n'y a pas de poste de documentaliste budgétisé. Des heures (1/4 temps, 1/2 temps, 1 plein temps) sont dégagées de l'enveloppe globale. Il y a peu de réunions entre les responsables de CDI.

Le réseau documentaire de l'enseignement primaire et secondaire semble opérationnel, mais lorsque l'on rencontre les documentalistes, force est de constater que ce réseau ne fonctionne pas comme prévu. Au niveau du catalogue, il n'y a pas de base bibliographique commune dans laquelle les documentalistes vont puiser, chacun crée ses propres notices. Techniquement pourtant, la récupération de notices est tout à fait possible, mais c'est un « problème de personnes » constate une documentaliste. « Certains d'entre nous refusent de récupérer les notices des autres ». La mise en réseau des catalogues des CDI se heurte donc à des facteurs humains. Le problème de la formation du personnel aux nouvelles technologies se pose également.

A la lumière de ces rencontres, de ces visites, un constat s'impose, le réseau documentaire dans l'enseignement primaire et secondaire calédonien n'a pas atteint un fonctionnement optimal, faute de personnel qualifié à la tête des organismes clés de ce réseau : CDP, IFM-NC, IUFM. Ces services se rencontrent peu, ne travaillent que rarement ensemble et n'insufflent pas une véritable politique de coopération documentaire au réseau.

1.1.2 Enseignement supérieur

L'université française du Pacifique a été créée en 1987. Elle était composée de deux centres universitaires, l'un en Nouvelle-Calédonie, l'autre en Polynésie Française. La présidence de l'Université était située à Papeete. L'éloignement (5000 km) était source de problèmes. Par le décret n° 99-445 du 31 mai 1999, deux universités sont venues remplacer cette structure : l'Université de la Polynésie Française et l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), soumises au régime de la loi du 26 janvier 1984. L'UNC est pluridisciplinaire et compte 1600 étudiants, 55 enseignants chercheurs et enseignants, et 35 agents administratifs et de bibliothèque.

Elle a créé un service commun de la documentation (SCD), dénommé : Bibliothèque Universitaire de la Nouvelle-Calédonie (BUNC). Implantée sur deux sites (Nouvelle et Magenta) distants de 12 km, la BUNC occupe une surface totale utile de 525 m².

Les missions de la BUNC sont identiques à celles des SCD de métropole, avec toutefois des spécificités dues à sa situation géographique. Avec l'université, elle est chargée d'assurer la coopération internationale avec les pays du Pacifique Sud. Seul établissement français de ce type en Nouvelle-Calédonie, son rôle de mise à disposition d'un fonds conséquent de documents de niveau universitaire est essentiel.

Les fonds sont pluridisciplinaires (25 000 ouvrages, 250 titres de périodiques, 30 cédéroms) et essentiellement de niveau premier et second cycles. La consultation est libre, y compris pour les lecteurs de l'extérieur. Tous les ouvrages sont en libre accès, classés systématiquement (CDU à Nouvelle, Dewey à Magenta)

L'équipe de la BUNC est composée de 10 personnes : 2 personnels de catégorie

A, 1 personnel de catégorie B, 5 personnels de catégorie C, et 2 agents sous contrat. 2 moniteurs étudiants assurent des permanences.

Le budget documentaire actuel est de 1 million de FF par an pour les acquisitions. Il est confortable mais demeure insuffisant pour faire face aux besoins, et ce d'autant plus que la BU n'a jamais bénéficié de crédits d'achats rétrospectifs pour sa mise en place.

Informatisée depuis novembre 1995 avec le logiciel Dynix d'Epixtech (ex Ameritech), la bibliothèque universitaire a dû choisir en avril-mai 1999 entre un double changement de version et une réinformatisation complète car Ameritech n'était pas en mesure de garantir le passage de l'an 2000.

Le logiciel Concerto d'ALSI a été choisi ; il équipe le Centre Tjibaou, la bibliothèque Bernheim et le réseau des bibliothèques de brousse, ce qui a permis l'entrée de la BUNC au sein du réseau documentaire calédonien Redocal. La perspective d'un hébergement gratuit sur le serveur de la bibliothèque Bernheim avec mise en place immédiate et sans surcoût d'un catalogue collectif, d'un partage des coûts de déplacements des formateurs et techniciens d'ALSi entre les trois établissements et de la présence sur place (à Bernheim) d'un correspondant informatique de la société, a déterminé ce choix.

D'ici 2 ou 3 ans, la BUNC se dotera de son propre serveur bibliographique pour des raisons techniques (paramétrage spécifique des nouveaux modules). Il n'est toutefois pas question de quitter le réseau Redocal. La volonté de coopérer avec les autres établissements documentaires de Nouvelle-Calédonie demeure.

Plus petit SCD de France, la BUNC possède un fonds largement insuffisant, qu'elle compense par un développement de l'accès aux nouvelles technologies : cédéroms, bases de données en ligne. Gérée par un personnel motivé et compétent, elle ne cesse de croître, multiplie ses projets : construction d'un bâtiment de 1800 m² à l'horizon de 2003, formation des usagers à la méthodologie documentaire, formation continue du personnel de catégorie C en poste à la BU. La BUNC a placé son avenir sous le signe du meilleur accès possible de l'utilisateur à la documentation, de la formation (des usagers et du personnel), des nouvelles technologies et de la coopération, notamment avec les organismes documentaires de la Nouvelle-Calédonie. Les bibliothèques de lecture publique, la bibliothèque Bernheim en particulier, sont ses interlocuteurs

privilégiés.

1.2. Documentation et lecture publique

Il existe trois types de bibliothèques de lecture publique en Nouvelle-Calédonie ; la bibliothèque territoriale Bernheim, les deux bibliothèques provinciales de Lifou et Maré dans les îles Loyauté et des bibliothèques municipales à Ouvéa et sur la grande terre. A ces bibliothèques s'ajoutent des structures plus modestes et s'appuyant sur le bénévolat : les points lecture en tribu. Hormis à Nouméa où la bibliothèque Bernheim existe depuis 1901, les bibliothèques municipales dans les villages de Nouvelle-Calédonie ont un passé récent. Constituées pour la plupart grâce à l'appui de la bibliothèque Bernheim, elles sont en plein essor aujourd'hui.

1.2.1 La bibliothèque Bernheim et les bibliothèques de brousse

La bibliothèque Bernheim est à la fois un moteur et une courroie de transmission dans le développement de la lecture publique en Nouvelle-Calédonie. Elle mérite par conséquent d'être présentée de façon précise.

Créée en 1901, la bibliothèque Bernheim est aujourd'hui un établissement public de la Nouvelle-Calédonie, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est pôle associé de la Bibliothèque Nationale de France pour la collecte du dépôt légal.

La bibliothèque Bernheim est un service public destiné à la population de la Nouvelle-Calédonie dans son ensemble. Elle est administrée par un conseil d'administration composé de 18 membres :

- 5 représentants de la Nouvelle-Calédonie désignés par le Congrès dont 3 au moins en son sein ;
- le représentant de l'Exécutif de la Nouvelle-Calédonie ;
- 3 représentants de la Province Sud désignés par l'assemblée de la province dont 2 au moins en son sein ;
- 2 représentants de la Province Nord désignés par l'assemblée de la province dont 1 au moins en son sein ;
- 2 représentants de la Province des îles Loyauté désignés par l'assemblée de la province dont 1 au moins en son sein ;

- le Maire de la ville de Nouméa ou son représentant ;
- 2 représentants de la Ville de Nouméa désignés par le conseil municipal ;
- le représentant du Haut-Commissaire ;
- 1 représentant du personnel désigné pour deux ans par l'ensemble du personnel de l'établissement à la majorité relative.

Ce conseil d'administration élit pour une durée de un an un Président et un Vice-Président choisis parmi les conseillers de la Nouvelle-Calédonie représentant le Territoire. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir les actes nécessaires à la réalisation des missions de l'établissement.

En 1996, la bibliothèque Bernheim était dans une situation alarmante. La majorité du personnel avait un niveau inférieur au bac. Les formations ponctuellement assurées par le Cabinet Larderet n'étaient pas mises en pratique faute de direction pour impulser un réel dynamisme. Une reprise en main s'avérait nécessaire. Le nouveau directeur Jean-François Carrez-Corral a placé son premier mandat sous le signe de 5 priorités : remise en ordre, informatisation, décentralisation, mise en réseau et formation.

Une formation, indispensable au bon fonctionnement de la bibliothèque, a donc été mise en place en 1997, elle a duré 5 mois, était ouverte aux Calédoniens titulaires d'un bac ou plus, et a ainsi permis à Bernheim de se doter d'un personnel qualifié. Nous analyserons de façon plus détaillée le contenu de cette formation en 3^{ème} partie.

La bibliothèque emploie 36 personnes (35 postes en équivalent temps plein) à l'heure actuelle qui se répartissent en différents services ou secteurs. Quatre secteurs ont en charge la gestion des collections :

- le secteur adulte (10 agents) ;
- le secteur jeunesse (5 agents) ;
- le secteur discothèque (2 agents) ;
- le secteur décentralisation (8 agents provisoirement).

Le budget de l'établissement préparé par le Directeur est arrêté par le conseil d'administration avant le 31 décembre. Il est transmis à l'Exécutif du Territoire qui l'approuve. Les ressources de la bibliothèque Bernheim proviennent :

- des participations et des subventions de l'Etat, de la Nouvelle-

Calédonie, des Provinces, de la commune de Nouméa, des communes, de tout autre organisme public ;

- du produit des inscriptions et des prestations diverses ;
- le cas échéant, de contributions d'organismes privés, des dons et legs ;
- d'emprunts.

Le budget primitif pour l'année 2000 est de 282 151 517 F CFP (15 millions de Francs français environ) pour le fonctionnement de la bibliothèque dans son intégralité.

La bibliothèque Bernheim possède un fonds de près de 51 000 documents (livres, disques et périodiques confondus). Ce chiffre ne prend en compte que les documents en libre accès.

En 1999, 10134 personnes (13%) se sont inscrites à la bibliothèque. Proportionnellement au nombre d'habitants de Nouméa (76000 habitants) et au nombre d'inscrits, le nombre de documents est insuffisant. Il faudrait quadrupler le fonds pour répondre aux normes du Ministère de la Culture français (160000 documents pour 80000 habitants)⁵. Et elle n'aurait là que la taille d'une bibliothèque municipale, pas celle d'une bibliothèque ayant vocation à desservir toute la Nouvelle-Calédonie.

En 1996, le logiciel Méritus d'ALSI a été choisi, la bibliothèque Bernheim n'avait jusque là jamais été informatisée. Le fonds a été saisi en 4 mois (janvier-avril 1998) et le prêt informatisé a commencé en juin 1998.

Dans la perspective du projet de réseau documentaire, nous allons étudier de façon plus approfondie le secteur décentralisation.

Le secteur décentralisation est le vecteur permettant d'assimiler par certains aspects la bibliothèque Bernheim à une BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt). Ce service est chargé des relations avec les bibliothèques de brousse. Vingt deux communes sont actuellement concernées ainsi que deux établissements scolaires, le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse) Province Nord, et le camp Est (centre pénitentiaire de la Nouvelle-

⁵ Bibliothèques dans la cité : guide technique et réglementaire, sous la dir. de – Paris, Le Moniteur, 1996 – p. 317

Calédonie).

Comment répondre de la façon la plus adaptée possible à la demande croissante de lieux de lecture ? Une expérience de bibliobus avait été tentée il y a une dizaine d'années et s'était soldée par un échec. Après avoir étudié plusieurs réseaux de BDP en France, Jean-François Carrez-Corral s'est inspiré de celui de la Drôme, car c'est celui qui correspond le mieux à l'existant et aux besoins en Nouvelle-Calédonie. C'est ainsi que la décision de construire une antenne décentralisée en Province Nord, à Poindimié plus précisément, a été prise. Avec 5300 habitants à l'heure actuelle, Poindimié est la plus grande commune du Nord, elle occupe une position centrale sur la côte Est. Toutes les infrastructures sont présentes, le commerce y est développé.

Le fonds de l'antenne décentralisée du Nord est en cours de constitution. Cette bibliothèque devait ouvrir ses portes début 2000 ; mais sa programmation a été suspendue pour des raisons budgétaires et politiques. Sa création s'inscrit dans la volonté de rééquilibrage Sud/Nord, comme le souligne la présidente du conseil d'administration de Bernheim, Nicole Waïa, et elle rappelle :

« L'établissement public de la Nouvelle-Calédonie qu'est la bibliothèque Bernheim a pour mission d'aider ces initiatives, d'assurer un développement cohérent du réseau de lecture à l'échelle du pays, de promouvoir des équipements de proximité. En d'autres termes, elle mène une action complémentaire à celle des communes et des provinces. Avec un maître-mot : le rééquilibrage. »⁶

La construction de la médiathèque est prise en charge par la Province Nord. La bibliothèque Bernheim prend en charge le budget de fonctionnement.

Les bibliothèques provinciales

La Province des Iles Loyauté a opté pour un développement de bibliothèques gérées par la Province. Ce choix a été guidé par la configuration des quatre îles. Il était préférable de créer sur chacune des trois grandes îles une bibliothèque qui jouerait à la fois un rôle de bibliothèque municipale et de bibliothèque de prêt, un bibliobus devant desservir le reste de chaque île. A Lifou, la bibliothèque implantée dans le centre culturel de Wé dispose d'un personnel compétent et

⁶ WAIA, Nicole. – Le mot de la présidente – Contact, n°8 juillet 2000, p.1

fonctionne bien. A Maré, la bibliothèque implantée dans le centre culturel Yeiwéné Yeiwéné ne fait pas de desserte en bibliobus, ni d'animations ; elle fournit un service minimal. A Ouvéa, la construction de la bibliothèque municipale (provinciale dans le futur ?) est presque achevée, un appel à candidature a été passé pour recruter une bibliothécaire. Ces 3 bibliothèques ont passé une convention avec la bibliothèque Bernheim pour un dépôt de documents. Les bibliothèques de Lifou et d'Ouvéa sont adhérentes à Redocal.

Les bibliothèques de brousse

C'est ainsi que l'on appelle ici les bibliothèques de village : 19 communes sur 32 possèdent une bibliothèque municipale. Quatre projets de création sont en cours (Houaïlou, Moindou, Ponérihouen, Poya). 5 communes (Touho, Ile des Pins, Boulouparis, Belep, Poum) ont un embryon de bibliothèque : point-lecture en tribu, bibliothèque associative... Dans 4 communes (Ouegoa, Kouaoua, Canala, Sarraméa), aucune action municipale n'est engagée en faveur de la lecture. Voici le bilan actuel, et il est positif lorsque l'on se penche sur les archives et que l'on constate qu'en 1990, 7 bibliothèques municipales seulement existaient. La bibliothèque Bernheim a commencé à jouer pleinement son rôle de moteur pour la décentralisation en 1997. Un tableau synthétique de l'état de la lecture dans les communes de Nouvelle-Calédonie figure en annexe 1.

La convention que la bibliothèque Bernheim établit avec chaque commune désireuse d'obtenir des fonds supplémentaires (entre 200 et 1500 documents prêtés par commune) stipule que la commune doit fournir un personnel, un local adéquat, un budget annuel minimum de fonctionnement et d'acquisition, qu'elle doit établir un réseau de desserte en tribu et communiquer ses statistiques de prêt. La bibliothèque Bernheim s'engage de son côté à faire un dépôt de documents et à apporter une aide technique, un suivi professionnel. En 1999, ce sont 12437 documents qui ont ainsi été prêtés.

Les sept bibliothèques de village que j'ai visitées sont suffisamment variées et contrastées pour me permettre d'étendre les observations que j'ai pu faire à l'ensemble des bibliothèques.

La quasi totalité des bibliothécaires responsables ont suivi une formation (formation 1997, formation 1999, stages à la bibliothèque Bernheim). Toutefois, pour certains, cette formation ne semble pas suivie d'effets, ni de mise en

pratique des acquis. Les fonds demeurent en l'état, classés par collections, non étiquetés ni catalogués. Certains bibliothécaires n'établissent pas de demande de budget, ne tiennent pas de statistiques de prêt.

Mais ces situations ne sont pas à généraliser. D'autres bibliothèques fonctionnent de façon dynamique, dans des locaux appropriés. Des animations sont pratiquées, le public vient nombreux, les statistiques le prouvent. Le fonds appartenant en propre à ces bibliothèques est récent et pertinent, le budget conséquent.

Au risque de schématiser, je classerai les bibliothèques de village en 3 catégories :

- Les bibliothèques qui « tournent » : local adéquat, personnel compétent, budget de fonctionnement et d'acquisition, statistiques ;
- Les bibliothèques qui « ronronnent » : local parfois exigü, personnel formé mais peu dynamique, budget de fonctionnement et d'acquisition, statistiques. Des difficultés à maîtriser l'outil informatique ;
- Les bibliothèques qui n'en sont pas : local inadapté, personnel formé mais incompetent, pas de budget d'acquisition, pas de statistiques.

Le réseau de lecture publique n'est pas aisé à tisser en Nouvelle-Calédonie. La mise en place de bibliothèques dans les villages amène élus et bibliothécaires à se poser le problème de l'implantation. En effet, les villages ne possèdent pas de cœur véritable, mais fonctionnent plutôt comme un regroupement de tribus. Où construire la bibliothèque ? A côté de la mairie, dans un centre artificiel et désert ? Ou en tribu, au risque d'en privilégier une au détriment des autres ? L'alternative des points lecture en tribu, avec une bibliothèque centrale, résout en partie ce dilemme, mais il faut former les bénévoles et pérenniser ce micro-réseau.

1.2.2 La médiathèque du centre culturel Tjibaou

L'ADCK (Agence de Développement de la Culture Kanak) est un établissement public à caractère administratif qui assure, depuis 1988, date de sa création à la suite de la signature des accords de Matignon-Oudinot, la mise en valeur et la

promotion de la culture kanak. La décision de construire le centre culturel Tjibaou s'inscrit dans le cadre des Grands Travaux de la République. Ce centre a été ouvert au public en juin 1998.

Constituée d'un conseil d'administration présidé par Madame Marie-Claude Tjibaou, composé de douze membres représentant l'État, le Conseil consultatif coutumier, la Province Nord, la Province Sud et la Province des Iles Loyauté, l'ADCK élabore le contenu et les missions du centre culturel Tjibaou ; elle est subventionnée par le Secrétariat d'état à l'Outre-Mer, le Ministère de la Culture et de la Communication, le Congrès du Territoire, la Province Nord, la Province Sud et la Province des Iles Loyauté.

La médiathèque du Centre Culturel occupe une surface de 160 m² dans deux cases. Deux sous-sols (sous les cases) servent de magasins et de salles d'équipement. Centre de ressources documentaires spécialisé, la médiathèque est dédiée aux cultures Kanak et océaniques. Elle accueille tous les publics : jeunes, adultes, chercheurs, enseignants, classes de collège ou de lycée ; avec Internet, elle souhaite étendre son lectorat. Le répertoire de la sélection des sites Internet est accessible sur les postes publics de la médiathèque et sur son site internet (<http://www.adck.nc>)

Ses objectifs sont de fournir une source d'informations complémentaires sur les pays et les cultures du Pacifique, sur le centre culturel et son architecture, d'être un outil de travail pour les étudiants et les chercheurs (ressources documentaires, catalogues de bibliothèques, universités, autres répertoires spécialisés etc.) ainsi qu'un outil d'initiation à Internet.

10 personnes travaillent à la médiathèque : 1 responsable, 4 bibliothécaires, 3 assistants, 1 employé de bibliothèque, 1 opérateur audiovisuel. Tous ont suivi une formation professionnelle.

La médiathèque dispose d'un budget spécifique à l'intérieur du centre : 11 millions de F CFP (590000 FF) par an.

Des documents en français, en anglais et dans les langues d'Océanie sont proposés : livres (6000), périodiques (120 titres), thèses et mémoires (150), vidéos, cassettes et CD audio, photographies et gravures anciennes, documents d'archives, cédéroms et sites Internet.

La médiathèque est informatisée avec le système ALS (Méritus et Concerto)

depuis 1998 et équipée d'un habillage Archimed.

Des statistiques quotidiennes de fréquentation sont tenues. En moyenne, 30 personnes/jour la fréquentent. Le prêt est possible. Ouverte du mardi au dimanche, de 10h à 18h, elle est relativement peu fréquentée pour deux raisons principales : l'éloignement du Centre Culturel Tjibaou de la ville de Nouméa et l'irrégularité du bus urbain qui le dessert d'une part, et l'entrée payante au centre culturel d'autre part, qui dissuade de nombreux lecteurs, même si ensuite l'adhésion à la médiathèque est gratuite.

1.2.3 La médiathèque de Rivière Salée

La médiathèque de Rivière Salée est la bibliothèque municipale de Nouméa, sa mission est de desservir la population de la ville, principalement les enfants des écoles, collèges et lycées (sic). La médiathèque revendique un rôle social, c'est une bibliothèque « de terrain », proche des gens. Elle est réputée pour ses animations jeunesse. L'adhésion est gratuite pour tous.

La médiathèque vient de déménager (inauguration le 10 octobre 2000) dans un local de 730 m². Elle occupait auparavant le rez-de-chaussée d'une école, et est dorénavant implantée dans un centre commercial en cours de réhabilitation, lieu stratégique car entouré d'écoles, collèges et lycées. L'espace est clair, agréable, doté d'une bonne signalétique, le mobilier est neuf. Elle est informatisée avec le logiciel Opsys depuis 1995.

11 personnes travaillent à la médiathèque : 5 titulaires (2 professionnelles : DEUST métiers du livre obtenu à Grenoble, 3 ayant suivi une formation CAMB (certificat d'aptitude au métier de bibliothécaire) à la bibliothèque Bernheim), 3 CDD, 2 JSD (Jeune Stagiaire du Développement), 1 prestataire de services.

La mairie a alloué un budget de 2,5 millions de F CFP pour 1999 (133000 FF environ). Mais il n'y a pas eu d'acquisitions depuis mai avec le projet de déménagement. Le fonds a été repris intégralement : récolement, désherbage.

Les collections comprennent 17200 documents (livres, revues, CD) au total, avec très peu de cédéroms (Universalis). Il y a un fonds spécifique consacré à la Nouvelle-Calédonie.

En 1999, la médiathèque a prêté 36716 ouvrages. 2634 lecteurs sont inscrits. Un bilan annuel avec statistiques à l'appui est donné à la mairie de Nouméa. La

médiathèque est ouverte au public 29h30 par semaine.

Certes la médiathèque de Rivière Salée est officiellement la bibliothèque municipale de Nouméa, mais c'est la bibliothèque Bernheim qui remplit ce rôle, principalement en centre ville.

1.3. Les centres de documentation spécialisée

Outre les réseaux documentaires liés à l'enseignement ou à la lecture publique, il existe de nombreux autres centres de documentation en Nouvelle-Calédonie. Mon objectif n'est pas de les recenser tous, mais de présenter les principaux et d'en dégager une typologie (cf tableau synthétique en annexe 2). Les centres de documentation d'organismes internationaux comme la CPS (Commission du Pacifique Sud) ou l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) me semblent incontournables. La Nouvelle-Calédonie s'est dotée en 1992 d'un nouveau bâtiment pour ses archives territoriales, la mairie de Nouméa possède un service d'archives et de documentation. D'autres organismes comme la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) ou l'ITSEE (Institut territorial de la statistique et des études économiques) se sont dotés d'un centre de documentation. Des organismes de santé tels que le CHT (Centre Hospitalier Territorial) ou le MEPEA (Mouvement pour l'Epanouissement Psychologique de l'Enfance et de l'Adolescence) ont également constitué un centre de documentation.

Centre, service de documentation ou bibliothèque, l'appellation diffère mais l'objectif est le même : fournir aux agents de l'organisme et aux personnes extérieures une documentation pointue sur un sujet précis.

1.3.1 Les centres de documentation d'organismes internationaux

La CPS (Commission du Pacifique Sud)

La Commission du Pacifique Sud, organisation internationale au service de 22 pays et territoires insulaires, est un organisme bilingue (anglais/français) d'assistance technique, de caractère apolitique et à vocation consultative qui compte 27 pays membres. La Commission est la plus ancienne et la plus importante des organisations océaniques à avoir reconnu à des territoires le statut de membres à part entière de plein droit et à avoir réuni des pays membres aussi bien francophones qu'anglophones.

Cette organisation internationale possède une très belle bibliothèque de 500 m² environ, à Nouméa. Les monographies sont informatisées avec le logiciel DB/Textworks depuis 1999. Ce logiciel gère également les prêts. Trois personnes travaillent à la bibliothèque (2,5 en temps plein), mais seul le responsable a une formation professionnelle.

La bibliothèque de la CPS propose des services bibliographiques et d'informations à partir de son propre fonds documentaire et en accédant à d'autres sources régionales et internationales.

Les sujets couverts sont axés sur le Pacifique. Parmi eux, on trouve la santé (santé publique et salubrité de l'environnement, sida, nutrition, épidémiologie), la condition féminine, le développement socio-économique, la démographie, les jeunes.

Enseignants, étudiants, chercheurs et experts techniques peuvent demander l'autorisation d'utiliser les services de la bibliothèque. Les livres et les documents ne peuvent être empruntés que par les membres du personnel de la CPS ou par l'entremise d'un prêt entre bibliothèques. La collection comprend environ 10 000 ouvrages, 80 000 publications de type dépliant ou rapport (y compris des documents inédits), ainsi que plus de 2 000 revues spécialisées, bulletins d'informations et autres rapports annuels, pour la plupart en anglais ou en français. La bibliothèque de la CPS entretient des relations avec l'IRD, le CHT et le CIRAD (centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) depuis un an. Elle collabore avec la BUNC et la bibliothèque Bernheim pour des actions ponctuelles.

L'IRD (Institut de recherche pour le développement)

L'IRD remplit trois missions fondamentales : la recherche, l'expertise et la formation. Il est pôle de recherche sur l'environnement naturel et humain des milieux insulaires et tropicaux, accueille des chercheurs et forme des stagiaires dans ses laboratoires de recherche.

Le centre de Nouméa a été créé le 2 août 1946 sous l'appellation d'Institut Français d'Océanie (IFO) pour devenir Centre ORSTOM en 1964 et Centre IRD fin 1998. Les priorités de l'IRD de Nouméa sont le rapprochement avec l'Université de la Nouvelle-Calédonie (activités scientifiques conjointes) et les établissements de recherche en Nouvelle-Calédonie.

Le centre de documentation de l'IRD fonctionne avec deux professionnels qui se consacrent à la documentation au sein d'un service de sept personnes. L'espace réservé au public occupe une surface de 40 m². 11500 documents sont à la disposition du public. Comme pour l'IRD de Paris, le fonds est informatisé avec le logiciel Horizon. Le budget du centre de documentation en 1999 a été de 42500 FF. Ouvert à tous les publics, le centre de documentation de l'IRD répond surtout aux besoins des scientifiques (chercheurs, ingénieurs, techniciens) et des universitaires (enseignants chercheurs et étudiants). 1944 personnes ont fréquenté le centre de documentation en 1999, plus des deux tiers font partie du personnel de l'IRD. Le centre de documentation publie une liste hebdomadaire des revues reçues. Cette liste est diffusée par mél au personnel de l'IRD et aux partenaires locaux. Une revue de presse paraît deux fois par mois.

1.3.2 Les centres de documentation spécialisée : archives

Le service territorial des archives

En 1987, la Nouvelle-Calédonie a inauguré un programme de développement de ses archives publiques. Avant cette date, les archives n'étaient pas réellement organisées.

Le service des archives a pour mission de recevoir en versement les archives produites par les établissements publics du territoire. Il reçoit également les archives des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie. Il peut recevoir des dons ou acquérir des archives par divers autres moyens.

Le bâtiment des archives territoriales, inauguré en 1992, se situe à Nouville, et jouxte l'université. Le rythme moyen d'accroissement est actuellement de 400 mètres linéaires par an. Plus de 8000 ouvrages et 400 périodiques se répartissent entre des collections anciennes diverses, datant du XIX^{ème} siècle, et des collections récentes, en perpétuel accroissement. Des photographies et des microfilms sont également conservés.

Les archives abritent une bibliothèque (salle de 40 m² environ) qui compte principalement des ouvrages de droit, des publications administratives et divers ouvrages sur les techniques d'archives et de documentation. Le fonds est informatisé avec le logiciel Diderot, plutôt ancien. Les missions de la bibliothèque du service territorial des archives sont d'accueillir et de conseiller

les chercheurs, de communiquer les documents d'archives (accès indirect), de produire un service bibliographique (recherches, interrogation de bases de données, édition de notices bibliographiques)

Le service des archives territoriales participe ponctuellement à des activités conjointes avec l'université, mais M. Kurtovitch, le directeur, déplore qu'il n'y ait pas de relations formalisées.

Le service des archives et de la documentation de la mairie de Nouméa

C'est en 1987 également que la mairie de Nouméa a décidé de se doter d'un service d'archives municipales. A ce service s'est greffé un service de documentation en 1996. Situé au deuxième étage de l'annexe de la mairie, ce service occupe une surface de 100 m² environ. Une personne gère seule le service documentation et les 96 abonnements de la mairie. Ne disposant pas de logiciel documentaire, elle a créé sous Excel une base de données. Ce service est principalement tourné vers la mairie et les différents services qui la composent, il s'agit plus d'une documentation d'entreprise que d'une documentation ouverte sur l'extérieur. L'objectif de ce service est de se développer, de jouer un rôle de médiateur et de liaison auprès des différents services de la mairie. La documentaliste publie tous les mois la « BDM » (Base Documentaire de la Mairie) ; il s'agit de la liste des revues et ouvrages reçus dans le mois avec signalement des informations principales contenues.

1.3.3 Economie, commerce et statistiques

La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) de Nouvelle-Calédonie

La CCI possède un service information juridique et documentation, particulièrement utile en Nouvelle-Calédonie où, dans le domaine juridique, le manque de documents écrits d'information, de jurisprudence par exemple, nécessite des recherches constantes, longues, et difficiles à interpréter. Ce service est particulièrement proche des petites et moyennes entreprises, mais il s'adresse également aux professionnels du droit (enseignants, avocats), aux services administratifs (ITSEE, services fiscaux, registre du commerce, chambre de métiers), au grand public, étudiants et élèves, aux investisseurs. Implanté au rez-de-chaussée de l'immeuble de la CCI, sur une surface de 200 m², ce service a une mission d'information et de diffusion. Il tient à la disposition du public toute

l'information nécessaire à la création, la gestion et le développement de leur entreprise. Il rassemble toute l'information sur l'environnement économique et juridique de la Nouvelle-Calédonie. Il répond aux besoins exprimés par tous les acteurs économiques : administration, entreprises, territoire, grand public.

Six personnes au total travaillent dans ce service. Elles utilisent les documents (annuaires professionnels, revues économiques et juridiques) pour les recherches documentaires.

Le service documentation de l'ITSEE

Créé en juillet 1985, l'ITSEE (Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques), établissement public à caractère administratif, est chargé principalement des missions suivantes : la création et la mise en œuvre des instruments statistiques nécessaires à la Nouvelle-Calédonie ; la collecte de toutes les informations nécessaires, en particulier par la réalisation de recensements, enquêtes par sondage et mise en place de répertoires ; le traitement de toutes les informations statistiques nécessaires, produites par l'Institut ou existant dans un fichier administratif ; la réalisation de travaux statistiques et d'études économiques pour le compte de tiers.

Il est placé sous la tutelle de l'exécutif et son administration est confiée à un Conseil d'Administration.

Le service documentation et rédaction statistique occupe une surface de 40 m², bureaux compris, ce qui laisse peu de place pour recevoir le public. Ce service a pour mission de gérer l'ensemble de la documentation reçue et de la mettre à la disposition aussi bien des agents de l'Institut que du public (administrations, sociétés, particuliers). Une personne gère seule la documentation. Le fonds est spécialisé en économie et statistiques. 2055 documents sont à la disposition du public ainsi qu'une centaine de revues. Un système de gestion de base de données (Isis), jugé lourd et obsolète, a été abandonné au profit d'Excel. La classification de l'INSEE a été retenue (13 grands domaines subdivisés en mots clés). Le service documentation ne dispose pas d'un budget spécifique. L'enrichissement du fonds se fait par abonnements gratuits ou échanges le plus souvent.

Ce service a pour objectif de fournir rapidement une documentation complète, de rendre les utilisateurs autonomes, de réunir en un seul les différents systèmes

documentaires utilisés. Bien que s'adressant à tous, il est presque exclusivement utilisé par les agents de l'ITSEE. Les locaux actuels se prêtent mal à une extension des publics.

Le service documentation entretient des relations avec la CCI, les services de documentation de la mairie (abonnement conjoint à certaines revues), le service de presse du Haut-Commissariat.

1.3.4 Les centres de documentation spécialisée : santé

Le CHT (Centre Hospitalier Territorial)

Le CHT possède un véritable centre de documentation spécialisée, occupant une surface de 80 m² dans l'ancienne maison du directeur de l'hôpital. Le fonds est composé de 2700 ouvrages, de 250 titres de périodiques, de dossiers thématiques (pour les collégiens), de 30 vidéocassettes, et de quelques cédéroms. Un site Internet (<http://www.cht.nc>) propose une base de données regroupant la majorité des publications locales (thèses, mémoires, articles) ainsi que la liste des revues disponibles au centre de documentation.

Une documentaliste (titulaire d'un DUT de documentation) gère ce service et dispose d'un budget spécifique pour ses acquisitions. La mission de ce centre est de fournir une documentation médicale, paramédicale et administrative, non seulement aux agents de l'hôpital, mais également aux autres personnels soignants de Nouvelle-Calédonie. Un bulletin de sommaires est réalisé mensuellement.

Le MEPEA

Le MEPEA (Mouvement pour l'Epanouissement Psychologique de l'Enfance et de l'Adolescence), organisme à statut associatif, créé en 1985, possède une bibliothèque depuis 1988. Auparavant gérée par des bénévoles, cette bibliothèque est depuis peu tenue par une RET (Régime Emploi Temporaire) qui travaille à mi-temps au MEPEA et est à mi-temps en formation à la bibliothèque Bernheim. La documentation proposée est spécialisée en éducation, ethnologie, anthropologie, psychiatrie, ethnopsychiatrie, psychanalyse, psychologie, pédiatrie, sociologie, psychosociologie, thérapie, travail socioculturel et formation. La bibliothèque du MEPEA possède 1000 volumes environ, classés par thèmes, et est abonnée à une vingtaine de revues spécialisées. Elle est

ouverte à tous, et est particulièrement fréquentée par les élèves de l'école d'infirmières, les maîtres élèves de l'IFM-NC. Elle fonctionne grâce à des subventions de la province, de la mairie et à des dons.

Elle occupe une surface de 60 m² environ, mais un projet de réaménagement et de fusion avec la bibliothèque de l'ACAF (Association Calédonienne Animation Formation) est en cours. La bibliothèque adhèrera au réseau Redocal dans le courant de 2001. Cette mise en commun du catalogue permettra au MEPEA de se faire connaître plus largement en Nouvelle-Calédonie.

La description rapide de tous ces services de documentation spécialisée illustre l'aspect éclectique, hétérogène de la documentation en Nouvelle-Calédonie. Chacun fonctionne avec son réseau réduit de partenaires, sans la possibilité de pouvoir avoir un aperçu global de la documentation en Nouvelle-Calédonie. Il existe une grande disparité quant aux moyens humains, financiers. Mais tous souhaitent un plus grand partenariat, une connaissance moins embryonnaire des différents services. Nombreux sont ceux qui, au cours de l'entretien, ont spontanément abordé la possibilité d'une mise en réseau.

De nombreux centres de documentation sont rattachés, voire englobés dans d'autres services, le personnel peut être amené à faire du travail de secrétariat, il souffre d'une non reconnaissance de sa spécificité. La nécessité d'une formation professionnelle dispensée sur le territoire (initiale et/ou continue) est revenue de façon récurrente au cours des entretiens. La plupart des personnes rencontrées connaissent Redocal, au moins de nom, par la liste de diffusion.

Une association de bibliothécaires : ABC (association des bibliothécaires de Nouvelle-Calédonie) a été créée en 1998, mais elle n'a pas joué le rôle fédérateur que ses membres espéraient. Plusieurs actions ont été suggérées au cours des réunions (points lecture en « squats », projet d'annuaire des personnels de la documentation), mais aucune n'a été suivie d'effet. L'éloignement géographique des membres (400 km d'un bout à l'autre de la Grande Terre), les difficultés de liaison entre la côte Ouest et la côte Est (chaîne de montagnes) ont été autant d'entraves au bon fonctionnement de cette association.

Après un état des lieux, et préalablement à toute proposition pour pérenniser et

développer un réseau documentaire en Nouvelle-Calédonie, il m'a semblé nécessaire de présenter quelques réseaux documentaires fonctionnant en France et dans le monde.

2. Quelques exemples de réseaux en France et dans le monde

Pourquoi un réseau ?

Pendant des décennies les bibliothèques ont travaillé de façon isolée. Puis, peu à peu, face à la croissance de la production documentaire, à une augmentation des coûts d'acquisition, des réseaux se sont naturellement constitués. Avec les BCP (Bibliothèques Centrales de Prêt) et leurs réseaux de petites bibliothèques tout d'abord. Mais ce réseau n'était à l'origine basé que sur le prêt et l'assistance. On ne parlait pas encore de catalogue partagé. Avec l'introduction de l'informatique puis l'apparition des SIGB (Systèmes Intégrés de Gestion de Bibliothèques), d'autres possibilités ont vu le jour. Pourquoi cataloguer chacun dans sa bibliothèque s'il existe un réservoir de notices accessibles ? Les réseaux informatiques et autres ont donc commencé à se développer, favorisant la circulation des connaissances et luttant contre l'isolement des bibliothèques et de leur personnel.

Les réseaux permettent une réelle ouverture sur l'extérieur, qui débouche sur une meilleure appréhension de la profession et de ce qui se fait dans les bibliothèques. Les réseaux favorisent une circulation des savoirs, des savoir faire et des compétences.

Le réseau, ressource d'informations variées, permet aux professionnels de donner à leurs usagers un service optimal. Dans un réseau informatique, le « hard » correspond aux équipements : lignes de transmission, connecteurs, terminaux. Le « soft » correspond à la conception et à la gestion des réseaux. La performance d'un réseau est toujours assurée par sa fiabilité et par sa capacité de transmission de données, calculée en bits/seconde.

Les objectifs d'un réseau sont le partage et la circulation de l'information. Le réseau résout les problèmes de distance. Il permet un partage des charges et apprend aux différents établissements à travailler ensemble La réduction des

coûts est un avantage non négligeable du réseau. Le partage des différents frais (déplacements, frais divers...) entraîne une réduction importante des coûts.

Le réseau sert à créer des liens et à favoriser la concertation. L'accès aux ressources bibliographiques et documentaires peut constituer un mode de travail en réseau, la circulation des connaissances également, ou les partenariats (avec des entreprises, sociétés), ou encore la coopération entre bibliothèques. Tous ces modes peuvent bien sûr coexister au sein d'un même réseau.

La mise en place d'un réseau peut engendrer des difficultés. Qui prend en charge la responsabilité du suivi du réseau ? La mutualisation des ressources, autrefois attribuées à des secteurs, ne va pas sans poser des problèmes humains (perte de repères) et matériels.

Selon Alain Jacquesson, « un réseau informatisé de bibliothèques consiste à faire travailler en ligne un ensemble de bibliothèques autour d'une base de données bibliographiques commune. »⁷

Selon les bibliothécaires de l'ABF, réunis en groupes de travail en 1990⁸, un réseau de lecture et de documentation a besoin pour être opérationnel :

- « D'un maillage dense d'équipements de base ou spécialisés qui aient les moyens d'assurer un service de qualité ;
- D'une cohérence des ressources documentaires ;
- D'une communication entre les établissements, et des moyens techniques de cette communication ;
- D'une définition des responsabilités entre les partenaires de ce réseau, cette définition devant être validée par un texte législatif ;
- D'un développement des outils de la coopération. »

Dix ans après, ces besoins et conditions demeurent toujours valides.

Il n'existe pas de grand réseau unique de bibliothèques, le SU est réservé aux B.U. et grandes B.M et à la BNF. En revanche, des réseaux de différents types existent. Les réseaux verticaux relient soit différents centres à un centre plus important qui a un rôle de tête de réseau, soit des centres qui ont la même

⁷ JACQUESSON, Alain – L'informatisation des bibliothèques – Paris, Ed. du Cercle de la librairie, 1992 – (Coll. Bibliothèques) – p. 135

⁸ Association des Bibliothécaires Français. Colloque (1995, Saint Etienne) – Travailler ensemble : bibliothèques et réseaux – Paris, Ed. ABF, 1995 – (Bulletin d'information de l'ABF)

mission avec un coordinateur comme tête de réseau.

Les réseaux transversaux permettent à des professionnels de même spécialité de se regrouper pour des projets communs.

Sont considérés comme réseaux locaux homogènes une bibliothèque municipale et ses annexes, une bibliothèque universitaire et ses sections. Sont considérés comme réseaux locaux hétérogènes une bibliothèque municipale et une bibliothèque universitaire.

Les objectifs visés par un réseau inter-bibliothèques varient selon les points de vue. Pour l'utilisateur, c'est la possibilité d'identifier et de localiser les documents existant sur des sites différents par un accès unique. Pour le professionnel, c'est la simplification des procédures bibliographiques. Pour les pouvoirs publics, c'est l'acquisition de l'information déjà constituée au moindre coût. Pour le système lui-même, c'est une constitution judicieuse de la base de données pour son alimentation et sa normalisation.

Les exemples qui suivent pourront servir de base de réflexion pour la mise en place d'un réseau en Nouvelle-Calédonie.

2.1. Les réseaux locaux et régionaux

Le concept de réseau local est apparu dans les années 70. On pourrait le définir comme une « technique permettant d'interconnecter des équipements informatiques dans un domaine géographique privé et limité... afin de constituer un réseau cohérent. »⁹

Dès la fin des années 80, des réseaux locaux de documentation commencent à se mettre en place en France. L'informatique en est le lien fédérateur. C'est le cas de Brise (Bibliothèques en réseau informatisé de Saint-Etienne) à Saint Etienne ou de Rédoc à Grenoble. D'autres réseaux plus étendus ou hétérogènes commencent à se développer comme Hatrics dans le Sud de l'Angleterre ou RERO, réseau romand de documentation. Leurs partenaires, leurs ambitions diffèrent, mais tous ces réseaux « municipaux » et régionaux ont pour objectif de fédérer la documentation d'une entité géographique et d'en faciliter l'accès aux utilisateurs.

2.1.1 Les réseaux à l'échelle d'une ville : Brise

Brise est né de la volonté de la ville de Saint-Etienne et des Etablissements d'enseignement supérieur stéphanois (Université, Ecole d'architecture, Groupe ESC et ENISE) de travailler ensemble. Le projet d'un réseau informatique commun a pris corps en 1988 lorsque la bibliothèque municipale et la bibliothèque universitaire ont souhaité s'informatiser. En 1989, les besoins de chaque partenaire définis, le choix commun s'est porté sur le système Glis de GEAC. L'installation du système s'est déroulée de 1990 à 1992, mais les paramétrages de l'ensemble du réseau ont été définis dès l'installation.

L'unité centrale est située à la bibliothèque municipale. En 1997, le réseau comprenait 140 terminaux dont 35 pour l'université. Une ligne Transfix relie chaque site à l'unité centrale. Les acquisitions sont visibles en temps réel sur chacun des sites, ce qui permet d'éviter les doublons. La base bibliographique, pour les ouvrages, est alimentée essentiellement par des notices de la BNF.

Au 1^{er} janvier 2000, 591541 exemplaires étaient saisis. Le catalogue en ligne est accessible par le réseau Internet (Telnet) www.brise.univ-st-etienne.fr. et par minitel 3615 Brise. Par défaut, la recherche s'effectue dans le fonds de la bibliothèque, une simple commande permettant de l'étendre à l'ensemble du réseau. Le prêt fonctionne avec une carte unique donnant accès à toutes les bibliothèques avec paiement d'un droit éventuel. En contrepartie, le paramétrage du prêt est complexe en raison des 27 catégories de lecteurs et 97 types de documents.

Une collaboration permanente entre les différents partenaires est nécessaire. Des groupes de travail sont organisés par grandes fonctions. Chaque groupe comprend des personnels des différents établissements. Leurs décisions sont entérinées par le groupe de coordination réseau et applicables à tous. Un chef de projet a la responsabilité de l'ensemble du réseau et travaille en étroite collaboration avec le chef de projet du SCD de l'université.

Après 8 ans de fonctionnement, le bilan est plutôt positif, les lecteurs et les personnels sont satisfaits. Les 30 partenaires partagent du travail et des compétences, font une économie de moyens. Ils mènent une politique

⁹ DELAMARRE, Gérard – Dictionnaire des réseaux thématiques, 1989, p. 129

documentaire coordonnée et valorisent le pôle documentaire stéphanois.

Les utilisateurs bénéficient de la richesse du fonds documentaire disponible et de la simplicité d'accès dans chacune des bibliothèques. Les statistiques annuelles montrent que les lecteurs profitent largement des possibilités qui leur sont offertes et se déplacent volontiers d'une bibliothèque à l'autre. Le souhait de Brise à l'heure actuelle est de dépasser ses limites locales (ce qui ne pourra intervenir qu'après un changement de système), afin de mieux s'intégrer aux systèmes nationaux et internationaux.

2.1.2 Quelques exemples de réseaux régionaux en France

Le réseau fait resurgir un sentiment de communauté régionale. Rédoc, le réseau documentaire de Grenoble est le premier réseau régional à avoir intégré, dès sa conception, les ressources d'Internet. Plutôt que de chercher une harmonisation du travail d'unités documentaires séparées, il en a réuni les spécificités.

Rédoc a été mis en place en avril 1993 dans le cadre du pôle européen de Grenoble. Elizabeth Cherhal et Michèle Rouhet, les deux fondatrices, devant la variété des situations documentaires et des publics présents, ont décidé d'adopter une démarche pragmatique de catalogue réparti, plutôt que de catalogue collectif. Le branchement des différents centres universitaires au réseau Aramis (branche régionale de Renater) a permis d'utiliser des solutions techniques sans engagements financiers lourds. Les objectifs étaient les suivants :

- constituer un annuaire commun des ressources du site grenoblois ;
- donner accès aux catalogues selon les possibilités des centres ;
- présenter les principales richesses de chacun sous forme de documents électroniques.

En 1993, une base prototype dite « antésystème grenoblois » regroupait 9 établissements (les 2 BU, 6 centres de documentation universitaires et la bibliothèque municipale de Grenoble). En juin 1999, Rédoc comprenait 86 structures documentaires et 45 catalogues en ligne. Les collectivités locales de l'agglomération grenobloise sont entrées dans le réseau en 1999. Sur les 45 catalogues en ligne, 12 sont interrogeables simultanément grâce au logiciel freewais-sf

Le site Rédoc est la propriété de Grenoble Pôle Européen Universitaire et Scientifique (GPEUS).

Les publics visés par Rédoc sont les professionnels de la documentation, les publics spécialisés (enseignants, chercheurs, étudiants) et tous les autres publics intéressés.

Les 93 structures documentaires qui composent le réseau sont engagées dans un travail coopératif de réflexion et d'action sur les services rendus par le réseau. Des groupes de travail poursuivent une réflexion commune autour de l'accès aux documents électroniques primaires, prochaine étape de Rédoc.

D'autres réseaux régionaux existent avec un mode de développement semblable à celui de Rédoc. Le Pôle universitaire européen de Montpellier est à l'origine de la création du réseau Relais (Réseau en Languedoc Roussillon pour l'information scientifique) en mai 1995. Ce site regroupe les accès aux ressources documentaires de la région et propose d'en interroger plusieurs simultanément, selon la même technologie que Rédoc. Tous ces réseaux ont un objectif commun : favoriser le prêt entre bibliothèques et l'accès aux catalogues. La priorité n'est pas de réaliser un catalogue commun. L'idéal réside toutefois dans un guichet unique, beaucoup plus aisé à consulter. Dans cette optique, les centres documentaires évoluent vers le WEB et le protocole Z3950, ce dernier permettant d'uniformiser les modes d'interrogation des catalogues.

2.1.3 Quelques exemples de réseaux régionaux en Europe

Le réseau RERO (réseau romand des bibliothèques scientifiques)

Le n° 19 de la revue Arabesques¹⁰ décrit en détail ce réseau. RERO est un réseau informatisé comprenant près de 180 bibliothèques scientifiques situées en Suisse romande. La plupart font partie des quatre universités romandes (Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel) fréquentées par 35000 étudiants ; mais d'autres bibliothèques participent : bibliothèques de musées, d'organismes, cantonales. La taille des bibliothèques composant RERO est très variable allant de 2 millions de volumes (Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg) à quelques centaines d'ouvrages spécialisés pour des bibliothèques de départements ou instituts universitaires. Les collections totales que possèdent les bibliothèques de

RERO se montent à plus de 9 millions de volumes, alors que leurs crédits d'acquisitions dépassent les 11 millions de francs suisses (valeur 1998). Ces différentes bibliothèques sont fréquentées par un public de plus de 100 000 lecteurs.

RERO utilise Internet et l'infrastructure de télécommunications SWITCH (Swiss Telecommunication System for Higher Education and Research, équivalent de Renater en France). Il a conservé l'architecture classique d'un serveur central pour le catalogue collectif contenant les données communes à l'ensemble des bibliothèques (catalogage formel, classifications, indexation) et de serveurs locaux dans chacun des cantons contenant les données locales, notamment les fichiers des lecteurs, les transactions de prêt etc. L'originalité de la solution romande est d'avoir adopté le même logiciel –VTLIS- au niveau central comme dans les sites locaux. Un module spécial permet la consultation par le Web <http://www.rero.ch> du catalogue collectif comme des bases locales.

Tous les serveurs utilisent le système d'exploitation Unix, ainsi que le système de gestion de base de données Oracle.

L'utilisation d'un même système en central et en local facilite le travail des collaborateurs. En revanche, le public maîtrise moins bien la hiérarchisation des données, notamment lorsqu'il existe deux bases locales dans la même ville correspondant aux différentes entités de rattachement (université, municipalité) comme c'est le cas à Genève et Neuchâtel.

Le réseau romand cherche à optimiser le catalogage notamment avec l'utilisation de réservoirs de notices. Les notices de la Bibliothèque nationale suisse sont déchargées, mais pour l'instant ce déchargement demande la maîtrise du format Marc. Depuis 1999, six bibliothèques membres de RERO procèdent au déchargement de notices à partir d'OCLC. RERO publie de nombreuses bibliographies spécialisées ou régionales.

Le réseau romand est placé sous l'égide de la CUSO, la Conférence de Suisse occidentale, qui réunit les « ministres » de l'éducation des différents cantons romands et des recteurs des universités romandes. Celui-ci désigne un « conseil exécutif » de cinq membres chargé de la gestion générale du réseau. Les

¹⁰ Arabesques, n° 19, juillet-août-septembre 2000

orientations bibliothéconomiques à moyen et long terme sont proposées par le CDROM (Conseil des directeurs des bibliothèques romandes). Le financement de RERO est assuré par plusieurs sources : chaque bibliothèque doit payer annuellement une taxe de base, ainsi qu'un émolument proportionnel à son crédit d'acquisition, alors qu'un « bonus » lui est accordé selon le nombre de notices originales qu'elle a apportées à la base de données commune. Des subventions de la Confédération soutiennent l'achat du matériel informatique.

Le budget annuel de RERO est de 2,6 millions de francs suisses (10,4 millions de francs français), dont 0,15 million de subvention fédérale (0,6 million de francs français).

Le réseau est géré par une équipe composée d'un directeur, d'une équipe informatique de quatre personnes, d'une autre, bibliothéconomique, de cinq personnes, d'un ingénieur responsable des projets nouveaux et d'une secrétaire. Avec près de trois millions de notices, le réseau romand constitue aujourd'hui un des plus importants catalogues collectifs francophones.

Hatrics

Un article paru dans le bulletin des bibliothèques de France¹¹ explique en détails ce qu'est Hatrics, réseau documentaire anglais. Né en 1964, ce réseau coopératif de bibliothèques et de centres d'information du sud de l'Angleterre a pour objectif le soutien économique de la région à travers une infrastructure locale de renseignements commerciaux et industriels. Ce réseau s'est développé au fil des années jusqu'à devenir, en 1990, une association des secteurs public et privé. 80% de ses membres sont des entreprises du privé de tailles diverses.

400 organismes font partie d'Hatrics (un annuaire des participants est publié chaque année). Parmi eux, il y a des établissements publics (BM, lycées...) mais également des multinationales (IBM, Marconi etc.) et des P.M.E. Les adhérents paient une cotisation annuelle. Un bulletin d'informations paraît tous les trimestres.

Hatrics a pour objectif de favoriser la croissance économique d'une région, et en ce sens, il est dépendant de la volonté politique des administrations régionales. Les universités et les collèges collaborent activement à ce réseau. Le réseau

¹¹ FOX, Nick – Un réseau documentaire anglais – BBF n° 6, 1993 – p. 44-49

Hatrics, en multipliant liens et contacts, offre des avantages à chacun : PME, établissements publics, multinationales.

Pour les adhérents, l'information et le conseil sont le service essentiel d'Hatrics. « Coopérer pour informer n'empêche pas les entreprises d'échanger produits et services multiples. »¹²

L'Hampshire County Library, membre du secteur public, est responsable de l'administration de Hatrics. Les cotisations sont aussitôt réinvesties dans l'organisation (rémunération d'employés, paiement de la publicité et de la promotion du service). Hatrics est organisé comme une entreprise, avec un président, un comité exécutif, des représentants d'utilisateurs, une assemblée générale annuelle... et une comptabilité propre. L'essentiel des services de renseignement est subventionné par le réseau, les séminaires, cours, visites, rencontres rapportent de l'argent.

Pour un fonctionnement optimal, le personnel concerné est régulièrement formé, l'avantage du réseau est de posséder un vivier de formateurs et d'experts. Le point faible de ce réseau réside dans les moyens trop limités pour traiter le volume de transactions, les réponses sont longues à venir.

Les adhérents organisent le partage des ressources entre eux. On trouve ainsi des collections d'annuaires, de normes britanniques et de brevets dans les bibliothèques publiques ; des collections de périodiques et de documents de recherche dans les bibliothèques universitaires ; des normes étrangères et des comptes rendus de conférences dans le secteur privé. Savoir qu'il n'est pas nécessaire d'acheter tel titre ou telle collection ni de s'abonner à tel serveur en ligne quand un autre membre l'a déjà fait offre un avantage financier non négligeable.

Pour la réussite du réseau Hatrics, plusieurs éléments sont réunis et nécessaires :

- l'intention politique (volonté des politiques à travers le secteur public de soutenir ce réseau) ;
- la compatibilité des caractères (objectifs identiques et souhait de réussite, même si des dissensions existent) ;
- la sensibilisation du monde des affaires ;

¹² Ibid. p. 47

- la simplicité (pas de pesanteur administrative) ;
- le transfert (transposition du système).

2.2. Les agences régionales de coopération

2.2.1 Structure et administration

Dans les années 80, des agences de coopération et des centres (ou offices) régionaux du livre ont été simultanément mis en place dans plusieurs régions. Les premières orientaient leurs activités plus spécifiquement en direction des bibliothèques, les seconds travaillaient plus étroitement en liaison avec les secteurs de la création, l'édition et la diffusion commerciale. Dès 1988, un seul organisme a prévalu dans la plupart des régions. Dans certaines régions, on a même pu assister à la fusion entre les deux organismes pré-existants. Cette fusion résulte le plus souvent d'un souhait de limiter les coûts et d'une volonté des élus régionaux d'avoir un seul interlocuteur pour l'ensemble des actions concernant le livre et la lecture. Les agences de coopération et les centres régionaux du livre perçoivent des subventions des Directions régionales des affaires culturelles et des Conseils régionaux.

La majorité des adhérents des structures régionales de coopération sont des personnes morales (collectivités territoriales, bibliothèques, archives, centres de documentation, maisons d'édition, libraires). Les adhésions individuelles restent dans l'ensemble minoritaires. Les membres de droit représentent les instances qui soutiennent ces structures (représentants de la DRAC, de la Préfecture de région, du Conseil régional).

La quasi-totalité des Conseils d'administration compte plus de 15 membres. Si les représentants des bibliothèques y occupent encore un nombre important de sièges (44,5% dont 29 % pour les bibliothèques municipales), on y compte également des élus territoriaux (12,5%), des représentants d'archives et de centres de documentation (près de 6 %), des associations professionnelles (6%) et des représentants des autres métiers du livre (9%). La présidence est majoritairement exercée par des bibliothécaires (11, en 1999). En 1999, les structures régionales employaient 72 salariés (58,45 en équivalent plein-temps). Comment sont-elles financées ?

Une majorité des structures de coopération a un budget compris entre 1 et 2

millions de FRF.

Les subventions représentent 80 % des recettes, elles proviennent principalement des collectivités territoriales et des Directions régionales des affaires culturelles. A côté des subventions, les recettes des agences de coopération sont alimentées par les adhésions et les prestations de services (publications, formations).

Les dépenses consacrées à des actions en faveur du patrimoine écrit arrivent en tête et celles liées à la vie littéraire et à l'économie du livre sont en deuxième position. Le développement de la lecture et la formation constituent à elles deux une part budgétaire conséquente.

2.2.2 Activités

Les agences de coopération assurent la permanence des activités dans le domaine du patrimoine écrit, de la formation de l'information. La quasi totalité des agences développent des actions de recensement et de valorisation des fonds patrimoniaux. Elles s'impliquent dans l'élaboration de programmes de formation continue. Elles publient toutes un bulletin de liaison entre les différents professionnels de leur région. 9 agences de coopération ont élaboré ou participent à un site Internet.

Des missions en direction des publics empêchés (prisons, hôpitaux) se généralisent. Les agences consolident des activités dans le domaine de la vie littéraire et de l'économie du livre. C'est un domaine d'activités en pleine expansion (mise en place d'animations littéraires, organisation de salons régionaux, participation à des salons nationaux, coordination des mesures d'aide à la création, à l'édition et à la diffusion). Les structures régionales sont de plus en plus des lieux d'échanges et de réflexion réunissant l'ensemble des partenaires de la chaîne du livre et de la lecture.

2.2.3 La Fédération française de coopération entre bibliothèques (FFCB)

La Fédération française de coopération entre bibliothèques a été créée fin 1985. De statut associatif, elle réunit les structures régionales de coopération dans le domaine du livre, de la lecture et de la documentation, les institutions publiques nationales à vocation documentaire, les associations ou organismes ayant dans leurs missions des actions de coopération dans le domaine de la documentation, du livre et de la lecture.

Elle propose et conduit des actions communes dans un souci de cohérence et d'équilibre entre les différents échelons territoriaux, articulées autour de la sauvegarde du patrimoine écrit, du développement de la lecture, des relations internationales, de l'information et de la promotion.

La FFCB est une association, lieu d'échanges, de réflexion et d'information entre les structures régionales (ateliers, groupe de travail, état des lieux). Elle peut être amenée à coordonner et conduire des actions communes (Mois du Patrimoine écrit, publications) C'est aussi un lieu de concertation entre les structures régionales, les institutions publiques nationales à vocation documentaire (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information, Centre technique du livre de l'enseignement supérieur) et les structures transversales (Images en Bibliothèques, Association pour la coopération de l'inter-profession musicale, Bibliothèques gourmandes,) afin d'améliorer la cohérence entre les actions développées aux différents échelons territoriaux.

La FFCB contribue au décloisonnement des différents secteurs culturels par l'organisation d'universités d'été ou de rencontres nationales, associant le plus largement possible à ses activités les professionnels du livre, les universitaires et les différents opérateurs culturels et sociaux. C'est à la fois un outil d'information pour ses membres et un organe de promotion qui présente aux professionnels des bibliothèques et à leurs partenaires les programmes qu'ils développent.

2.3. Les réseaux bibliographiques

2.3.1 Vers un catalogue unique en France : l'ABES et le SU

L'ABES (agence bibliographique de l'enseignement supérieur) est placée sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie. C'est un établissement public national à caractère administratif, chargé de la mise en oeuvre du [Système universitaire de documentation](#) (SU).

L'Agence recense et localise les fonds documentaires des bibliothèques de l'Enseignement Supérieur. Jusqu'à la fin de l'année 1999, l'accès aux données était assuré via 3 catalogues collectifs : Téléthèses (signalement des thèses de doctorat soutenues en France), Pancatalogue (catalogue collectif des ouvrages des bibliothèques universitaires) et CCNPS (catalogue collectif des périodiques

et publications en série).

A ces bases de données a succédé une base unique, le catalogue du système universitaire de documentation, accessible gratuitement sur Internet.

L'ABES veille à la normalisation du catalogage et de l'indexation, elle gère également une application de prêt entre bibliothèques, et a pour partenaire le serveur informatique du CINES (Centre informatique national de l'enseignement supérieur).

L'ABES coopère avec des réseaux nationaux de monographies : Auroc (OCLC), SIBIL France et BN/opale.

Initialisé en 1992 par la Sous-direction des bibliothèques au Ministère chargé de l'enseignement supérieur, le schéma directeur informatique du réseau des bibliothèques universitaires a commencé à se concrétiser en 1995. Suite au transfert à l'ABES de la maîtrise d'ouvrage de ce projet, un appel d'offres sur performances a été lancé, en vue d'acquies un nouveau système informatique. Les applications informatiques nationales actuelles, CCNPS, Pancatalogue, PEB et Téléthèses devant être remplacées par le SU "Système Universitaire". Pour des raisons de maîtrise des coûts et des délais, il a été décidé de s'appuyer sur un système existant : le système Pica a été choisi au terme d'une Procédure d'Appel d'Offres.

Le catalogue du SU prend le relais de l'ensemble des bases de données bibliographiques gérées par l'ABES jusqu'à la fin de l'année 1999.

Les principales fonctionnalités du SU sont : le catalogue collectif, la consultation et le catalogage, les échanges de données entre système central et systèmes de gestion de bibliothèques, le service de fourniture de documents à distance, le service d'accès aux documents électroniques.

Le catalogue comprend actuellement environ 4 millions de notices, extraites de différentes sources : BN-Opale, Sibil et OCLC pour les monographies, Téléthèses pour les thèses, le CCNPS pour les périodiques

Ces données ont été converties en un format unique, le format UNIMARC, dédoublonnées et liées les unes aux autres. A ces notices s'ajoutent des données d'exemplaire permettant de localiser les documents, et pour finir les notices qui présentent les bibliothèques participant au réseau. Le catalogue du SU sur le web donne accès aux notices bibliographiques localisées uniquement : les notices

bibliographiques non localisées et les notices d'autorité ne sont pas consultables. Les notices de périodiques et de thèses à jour sont consultables via le CCNPS et le nouveau service Thesenet.

2.3.2 Réseau international : OCLC

Le réseau international est un réseau constitué de liaisons internationales et éventuellement nationales. Il permet les échanges entre différents pays membres du réseau.

En 1967, les présidents des universités de l'Ohio créent un réseau : Ohio College Library Center, regroupant 54 bibliothèques. Ce réseau s'ouvre dès 1977 aux autres bibliothèques. Il porte le nom depuis 1981 d'OCLC (Online Computer Library Center).

OCLC est un organisme sans but lucratif qui réinvestit ses bénéfices dans la recherche ou l'aide à l'équipement des bibliothèques, il emploie plus de 1200 personnes. Ses missions sont d'établir, de maintenir et de développer un réseau informatisé de bibliothèques, d'accroître l'accès aux ressources des bibliothèques et de réduire les coûts de traitement du document. Son objectif est de mettre l'information à la disposition du monde scientifique, littéraire et académique. Pour ce faire, OCLC organise les formations nécessaires à l'utilisation de son réseau et des séminaires d'information. Les coordinateurs OCLC des bibliothèques adhérentes y participent.

OCLC compte aujourd'hui plus de 35 000 bibliothèques utilisatrices, à travers les Etats-Unis et plus de 74 autres pays, dont 28 pays d'Europe. 9000 bibliothèques (dont 30% sont universitaires) sont membres à part entière du réseau, et effectuent l'intégralité de leur catalogage dans la base.

Des bibliothèques nationales, participent à OCLC : la Library of Congress (LC), la National Library of Medicine (NLM), la British Library, les bibliothèques nationales du Canada, du Québec, de la République tchèque, d'Australie, de Nouvelle-Zélande et de Taiwan.

90 bibliothèques françaises utilisent la base bibliographique d'OCLC. Parmi elles, 49 bibliothèques d'universités ou de grands établissements relevant du Ministère de l'enseignement supérieur et regroupées au sein de l'association

AUROC, participent à l'élaboration de la base OCLC en y signalant la totalité de leurs acquisitions documentaires.

Le siège d'OCLC est situé à DUBLIN (Ohio). Mais de nombreux réseaux régionaux et services relais assurent la liaison directe avec les bibliothèques, comme OCLC Canada, ou OCLC Europe, Afrique et Moyen-Orient.

Le catalogue collectif international multimédia, Worldcat, clé du système, est utilisé pour la recherche bibliographique et pour le catalogage. Il est alimenté par les bibliothèques membres qui créent leurs notices en ligne ou fournissent sur bandes magnétiques leur travail de catalogage. Les notices sont en format LC-MARC et respectent les règles de catalogage anglo-américaines (AACR2). Les notices peuvent être copiées et déchargées dans le système local de la bibliothèque, en LC-MARC ou, depuis 1997, en UNIMARC. Les accès (auteurs, titres uniformes, vedettes-matières) sont conformes aux autorités de la Library of Congress. Les bibliothèques françaises peuvent également utiliser l'indexation matière Rameau ou l'indexation médicale Mesh sous sa forme française, Fmesh. Depuis 1982, OCLC intègre chaque semaine les notices d'autorités de la Bibliothèque du Congrès pour alimenter son propre fichier d'autorités.

La base répertorie aujourd'hui plus de 42 millions de notices (pour 650 millions de localisations), correspondant à des documents de toutes les époques et de tous les types, dont une majorité d'ouvrages imprimés. 370 langues sont représentées : l'anglais prédomine mais le français vient ensuite, devant l'allemand et l'espagnol.

Chaque bibliothèque membre participe à l'amélioration de la base, en veillant à la qualité des notices qu'elle crée et en signalant les erreurs qu'elle détecte.

Les différents réseaux documentaires décrits, et la liste n'est pas exhaustive, démontrent qu'il en existe une multitude en France et par le monde. Taille, objectifs, fonctionnement peuvent différer, mais ces exemples ont pour but, en fournissant une palette variée de cas concrets, d'être maintenant en mesure d'avancer des solutions en adéquation avec la situation documentaire calédonienne.

Nous allons étudier de façon plus précise le réseau documentaire calédonien actuel Redocal, et proposer, à la lumière des deux précédents exposés, des

solutions appropriées. Dans le cadre de la loi organique, le schéma d'aménagement et de développement rend la conjoncture favorable. L'opportunité doit être saisie pour faire des propositions concrètes visant à mettre en place, non seulement un réseau documentaire calédonien, mais plus largement une structure de coopération documentaire à tous les niveaux et pour tous les acteurs du livre et de la documentation en Nouvelle-Calédonie.

3. Redocal : situation et perspectives

3.1. Redocal

Bibliothéconomiquement parlant, le travail en réseau est une nécessité et une réalité acquises. Mais du point de vue particulier de la Nouvelle-Calédonie, ce n'est pas encore le cas alors que le travail en réseau est plus vital ici qu'ailleurs. L'insularité de la Nouvelle-Calédonie suppose qu'elle soit en prise avec les réseaux de diffusion de la connaissance pour rompre son isolement naturel. Cet isolement du reste du monde se double d'un isolement interne (Belep, l'île des Pins, les îles Loyauté), d'une dispersion de la population en plus de 330 tribus disséminées sur l'ensemble d'un territoire très étendu et au relief accidenté. L'essentiel de la documentation est concentré à Nouméa : les Archives territoriales, la bibliothèque Bernheim, la bibliothèque universitaire, la médiathèque du Centre Culturel Tjibaou, le centre de documentation du CDP, celui de l'IRD, la bibliothèque de la CPS etc.

3.1.1 Le réseau Redocal

L'informatisation de la bibliothèque Bernheim a été dès l'origine pensée en réseau dans une perspective de désenclavement et de rééquilibrage. Comme le souligne le directeur de la bibliothèque Bernheim, le réseau informatisé s'est imposé comme la seule issue pour sortir les communes de Nouvelle-Calédonie de leur isolement, les relier entre elles et leur faciliter l'accès aux ressources documentaires.

Le réseau a été constitué en 1998 autour de la bibliothèque Bernheim. 5 bibliothèques municipales ont immédiatement adhéré (Poindimié, Bourail, Mont Dore, la Foa et Païta). Puis, d'autres bibliothèques ont rejoint le réseau : Thio,

Lifou, Ouvéa, Pouembout, Hienghène, Voh et la bibliothèque universitaire. 18 établissements sont désormais reliés autour du serveur bibliographique de la bibliothèque Bernheim. Ce lien a été formalisé sous forme de convention (cf annexe 3).

Les bibliothèques appartenant à ce réseau dépendent de tutelles diverses : municipales, associatives, provinciales, territoriales, d'Etat.

L'objectif de Redocal est de mettre en place un catalogage partagé. Des réunions ont lieu entre les différents membres de Redocal afin d'harmoniser les choix, de rappeler le respect des normes à tous les échelons (catalogage, format d'échange, indexation). La bibliothèque Bernheim nettoie hebdomadairement la base. L'objectif de Redocal est également de maintenir un lien fort entre les différents adhérents, et de participer au rééquilibrage documentaire. En rapprochant la brousse et les îles de la masse documentaire installée à Nouméa, il participe au rééquilibrage et contribue à son niveau et plus largement à une égalité d'accès à la connaissance.

3.1.2 Aspect informatique

Le logiciel Méritus 2 d'ALSI gère les fonctionnalités de la bibliothèque Bernheim, il possède une architecture client-serveur. Le serveur bibliographique ne sert que de réservoir de données transitant sur la ligne en données brutes, sans les masques d'affichage gérés par les terminaux. Tous les terminaux sont programmés et intelligents, ils peuvent gérer, selon les besoins, une ou plusieurs fonctionnalités : catalogage, prêt, recherche OPAC. Le système d'exploitation est Windows NT. Une passerelle Internet et un serveur permettent l'accès en ligne par le biais d'Internet. Le catalogue en ligne n'est toutefois pas encore accessible à partir du site WEB de la bibliothèque universitaire. Ce serveur est conçu pour supporter les sollicitations de 120 postes connectés et y répondre. A l'heure actuelle, 90 postes sont connectés.

La bibliothèque universitaire et la médiathèque de l'ADCK sont dotées du logiciel Concerto d'ALSi, qui devrait à terme remplacer Méritus. La bibliothèque universitaire a choisi de travailler en réseau pour deux raisons principalement : la coopération et le coût.

Architecture du réseau

La plupart des bibliothèques du réseau sont connectées grâce au réseau téléphonique commuté normal (RTC). Pour des raisons de coût élevé, seules les bibliothèques de Lifou, Mont Dore et la bibliothèque universitaire possèdent une ligne spécialisée (Céléris). Pour les bibliothèques possédant plusieurs postes, un routeur Cisco gère la transmission des données. La bibliothèque universitaire utilise un type d'application Intranet avec un serveur bibliographique. Le logiciel Concerto n'est pas stocké sur les machines clientes, tout passe par le web. Le serveur actuel permet d'intégrer plus de 40 sites, 19 sont pour l'instant reliés.

La bibliothèque Bernheim est le pivot central de Redocal, c'est elle qui permet de toucher le reste de la Nouvelle-Calédonie. Elle est le vecteur permettant de faire connaître la documentation disponible à Nouméa aux autres villes et villages, et inversement. Elle pourrait continuer, avec son serveur, à relier les bibliothèques de brousse. Pour les autres bibliothèques, services d'archives, centres de documentation, un catalogue réparti pourrait être envisagé, en prenant pour exemple le réseau Redoc à Grenoble. Cette option conviendrait mieux à la médiathèque du Centre Culturel Tjibaou et aux autres établissements non encore informatisés ; ils pourraient ainsi choisir un logiciel plus adapté à leurs besoins spécifiques. Un groupe de coordination réseau, comme pour le réseau stéphanois Brise, ou dans le cadre d'une agence de coopération, gérerait les liens (passerelle Z3950) entre les différents systèmes.

Lorsque l'on parle de réseau, on entend échange, communication. Les membres du réseau Redocal ont rapidement éprouvé le besoin d'échanger des informations, de solliciter des avis. L'idée d'une liste de diffusion est ainsi née.

3.1.3 La liste de diffusion ReDoCal

ReDoCal est la liste de diffusion du Réseau Documentaire Calédonien, consacrée au livre et à la lecture en Nouvelle-Calédonie.

Cette liste n'est pas limitée aux membres de Redocal, elle est ouverte à tous ceux (bibliothécaires et documentalistes en premier lieu, mais également écrivains, éditeurs, libraires, particuliers...) qui ont des demandes de renseignements à faire circuler, des informations à diffuser, des points de vue à partager.

Comme Biblio.fr dont elle reprend les principes, ReDoCal se propose de

répondre à trois types de besoins :

"Questions & réponses" : le réseau est avant tout une communauté de compétences qu'il s'agit de partager et de faire circuler.

"Informations" : l'objectif est de diffuser largement les nouvelles concernant l'univers de la documentation et de l'information ; les annonces de manifestations diverses (expositions, signatures, congrès, réunions,...), les informations éditoriales sur les nouvelles parutions, mais aussi les offres et les demandes d'emploi ; enfin les informations sur les décisions concernant l'avenir de la documentation et de la circulation de l'information, etc.

"Débats et points de vue" : Le réseau permet de repenser les méthodes et les objectifs des métiers de l'information, de la documentation, des archives et des bibliothèques. ReDoCal se veut un lieu d'échanges autour de ces modifications qui touchent en profondeur les conceptions et la place des professions correspondantes. Les débats auront aussi un rôle de "formation permanente" des professionnels de l'information.

Les messages de ReDoCal sont ainsi regroupés en plusieurs grandes rubriques permettant d'identifier la nature des messages.

Redocal existe depuis 1998, la liste de diffusion ReDoCal a commencé à fonctionner en mai 2000. Comment poursuivre le développement du réseau, quels organismes contacter, comment trouver les subventions dans un pays en plein remaniement politique ? C'est la Délégation aux Affaires Culturelles (DAC), dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie qui a pris en charge la mise en place du groupe Développement Culturel et du sous-groupe livre et lecture, ouvrant ainsi des perspectives d'avenir pour Redocal.

3.2. Le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie

Dans le cadre réglementaire de la loi organique, le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie exprime les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel. Il veille à un développement équilibré du territoire, en

particulier au rééquilibrage de la répartition des fonds publics bénéficiant aux provinces et communes. Il fixe les objectifs à atteindre et prévoit les moyens à mettre en œuvre par l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes. Il est élaboré par le haut commissaire et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et approuvé par le Congrès, après avis des Assemblées de province, du CES et du Sénat coutumier, et après consultation des communes. Le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie fait l'objet tous les 5 ans d'une évaluation et d'un réexamen. Les contrats de développement conclus entre l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et les provinces, et les contrats conclus entre l'Etat et les communes sont compatibles avec les orientations retenues dans le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie. Ils sont là pour répondre à la fois aux spécificités de chacune des communes et aux objectifs de rééquilibrage. Outils privilégiés d'une politique de développement, ces contrats sont la concrétisation de la politique de partenariat entre l'Etat et les provinces.

3.2.1 Réunions « Livre et lecture »

Pour étudier l'existant et mener à bien des réflexions, plusieurs groupes de travail ont vu le jour. Le groupe de travail n° 9 : « Développement culturel » est chargé de mener une réflexion d'ordre technique devant définir dans le domaine culturel les objectifs souhaitables. Ce groupe a adopté une organisation en sous-groupes avec un découpage par thèmes. Parmi les thèmes figurent le livre et la lecture. Les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine culturel sont l'accès à une offre culturelle équilibrée à 3 niveaux : territorial, provincial, communal, mais aussi interculturel.

La DAC a organisé 10 réunions entre le 7 avril et le 17 août 2000. Divers problèmes ont été abordés, divers états des lieux dressés. Il a été question, au cours de ces réunions auxquelles participaient tous les acteurs du livre et de la lecture en Nouvelle-Calédonie, de formation, d'édition, de réseau. Un état des lieux a été fait pour la librairie, le CDP, les BCD, les CDI, les maisons d'édition, les auteurs calédoniens.

Le groupe « livre et lecture » s'intéresse plus particulièrement à la lecture

publique, à la lecture en milieu scolaire, à la librairie et à l'édition. Les centres de documentation sont passés sous silence, hormis ceux des établissements publics (CPS, IRD). Ils sont pourtant nombreux à Nouméa, et leur personnel est demandeur de formation, et d'aide technique. Particulièrement démunis car ils ne font pas partie d'un réseau documentaire défini, nous avons pu constater que les agents qui y travaillaient sollicitaient une formation.

Quatre réunions consacrées plus précisément au DEUST ont eu lieu entre le 28 juillet et le 17 août 2000

3.2.2 Pour un DEUST Métiers du livre

Comme évoqué en première partie (état des lieux de la documentation en Nouvelle-Calédonie), une formation de bibliothécaires, mise en place par la bibliothèque Bernheim en collaboration avec l'IFPA (Institut de Formation des Personnels Administratifs) a été délivrée en 1997 puis 1999.

On avait pu constater en 1996 qu'il y avait un déficit important de professionnels des bibliothèques de catégorie B. Des bibliothèques étaient construites, des locaux réaménagés, des fonds constitués, mais tout ceci était inutile en l'absence de personnel suffisamment qualifié pour en assurer un bon fonctionnement. L'objectif a donc été d'organiser une formation permettant par la suite de disposer d'un réservoir de techniciens des bibliothèques, originaires de la Nouvelle-Calédonie.

La première formation, mise en place en 1997 (du 3 avril au 3 septembre) s'est adressée en priorité aux agents déjà en poste, mais également aux jeunes bacheliers. Une vingtaine de lauréats en sont sortis, tous ont trouvé un emploi.

Une deuxième formation a été menée en 1999 (du 29 avril au 25 août). Tous les lauréats de cette promotion ont également trouvé un emploi.

Cette formation offre un panorama complet des enseignements nécessaires au futur exercice du métier de bibliothécaire : bibliothéconomie, circuit du document, catalogage et indexation, les différents types de bibliothèques et leur environnement, la recherche bibliographique, les publics, l'informatisation, l'édition, la littérature jeunesse.

Le diplôme délivré : CAMB (Certificat d'Aptitude au Métier de Bibliothécaire) est toutefois limité à la Nouvelle-Calédonie et ne concerne pas le personnel des

centres de documentation. Une réflexion a donc été menée dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie pour la mise en place d'une formation s'inscrivant dans un cadre universitaire.

Le DEUST (Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques) Métiers du livre est présenté à la demande des professionnels du livre et de la lecture qui constatent des lacunes dans la formation en Nouvelle-Calédonie. L'objectif de ce DEUST est similaire à celui du CAMB : former un vivier de cadres B pour les bibliothèques publiques et les médiathèques du territoire. Le module « jeunesse » (en deuxième année) peut également être proposé à des enseignants du primaire désirant animer une BCD. Mais le DEUST est plus ambitieux dans la mesure où il a pour objectif de former non seulement les professionnels des bibliothèques mais également les professionnels de la librairie et de l'édition.

L'ensemble du dossier a été élaboré par une commission réunie par la Délégation aux Affaires Culturelles. Il est soutenu par cette dernière, laquelle s'est engagée à prendre en charge deux missions d'enseignement et de formation pour le module « jeunesse » en deuxième année.

Le DEUST a été retenu car c'est un diplôme national, reconnu dans le cadre du statut des personnels de bibliothèques ; il peut éventuellement ouvrir à une poursuite d'études, moyennant quelques compléments (licence et maîtrise scientifique et technique) ; enfin, c'est un diplôme professionnalisant à Bac + 2. Grâce à la validation d'acquis professionnels, il fait partie de la formation continue. Ouvert en formation initiale, il permet une diversification des débouchés pour les étudiants de la filière lettres et sciences humaines, avec un emploi sûr à l'obtention du diplôme. La prévision d'emplois sur quatre ans est estimée à 30, ce qui amènerait à projeter l'inscription de 15 à 18 étudiants par an.

Dominique Jouve, professeur à l'université de la Nouvelle-Calédonie, a fait des propositions pour la mise en place de ce DEUST. Il s'articulerait en 3 blocs :

A (lettres modernes, histoire-géographie ou LCR langues océaniques)

B (enseignements complémentaires)

C (enseignement professionnel)

Le bloc C :

En première année (total 340 heures) : 130 heures Métiers du livre, 115 heures traitement des documents, 80 heures Recherche et diffusion de l'information et 15 heures : Culture orale

En deuxième année (total 370 heures) : 75 heures Métiers du livre, 75 heures traitement des documents, 20 heures Recherche documentaire, plus une option de 200 heures au choix parmi la littérature de jeunesse ou image, vidéo, son.

Un stage de 4 semaines est obligatoire à l'issue de la première année. Il se déroule dans les bibliothèques d'application présentes en Nouvelle-Calédonie. Ce stage donne lieu à la tenue d'un carnet de bord et à un rapport fait par le maître de stage.

Un stage de 8 semaines est obligatoire à l'issue de la deuxième année pour valider le DEUST.

Le DEUST devrait être ouvert en 2002 avec la programmation suivante : 2002-2004=DEUST Métiers du livre ouvert à la formation continue ; 2004-2006=DEUST Option médiation culturelle (cette option n'est pas encore formalisée, mais elle serait plus axée sur l'animation).

Je rajouterai une troisième spécialisation : documentation et archives. En effet, comme j'ai pu le constater au cours des entretiens, les centres de documentation manquent de personnel formé. Une quinzaine de personnes (CHT, IRD, CPS, mairie etc.) pourrait constituer une promotion. Un DEUST Métiers du livre option documentation et archives leur assurerait une reconnaissance professionnelle et une sécurité ainsi qu'une meilleure appréhension de leur métier. Toutefois, ce potentiel de personnes à former est difficile à recenser, les directeurs ne sont pas toujours prêts à envoyer leur personnel en formation pendant deux ans.

La Nouvelle-Calédonie n'est pas un grand pays, le marché de l'emploi risque d'arriver à saturation rapidement ; toutes les personnes en poste sont relativement jeunes. Les départs en retraite ne sont par conséquent pas encore à envisager.

Mais le DEUST Métiers du livre, à condition de respecter une alternance lecture publique/médiation culturelle/documentation pourrait fonctionner quelques années, le temps d'alimenter un réservoir suffisant de catégories B.

Le DEUST serait l'occasion de renforcer le partenariat Etat (Etablissements

publics), collectivités locales, associations. Ce partenariat acquerrait un fonctionnement optimal en demeurant souple, mais avec des objectifs précis et des financements en conséquence.

3.3. Pour une agence de coopération ou un centre des lettres en Nouvelle-Calédonie ?

Il est temps pour la Nouvelle-Calédonie de sortir de sa tendance à la procrastination. Dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement, l'occasion lui est donnée de proposer la mise en place d'une structure de coopération, répondant ainsi à un besoin et une demande croissante.

Le choix doit-il s'orienter vers une agence de coopération ou un centre des lettres ? La première est plus axée sur les bibliothèques, le second sur le monde de l'édition, des libraires et des auteurs. L'intitulé du présent mémoire oriente naturellement le choix vers une agence de coopération, mais les options du groupe livre et lecture orientent au contraire le choix vers un centre des lettres. Les besoins sont évidents dans tous les domaines. Nous pourrions donc proposer une agence de coopération aux missions étendues. Ces dernières intégreraient celles habituellement dévolues en France aux centres régionaux des lettres et aux conseillers du livre et de la lecture dans les DRAC ainsi que celles dévolues aux agences de coopération du livre et de la lecture.

Je propose, dans les pages qui suivent, une agence de coopération aux missions étendues.

3.3.1 Un choix adapté à la Nouvelle-Calédonie

Dans quels cadres cette agence de coopération calédonienne s'inscrirait-elle ? Si elle s'inscrit dans le cadre d'un centre calédonien des lettres, elle deviendra établissement public ; qui la financera ? La Nouvelle-Calédonie ? La culture ne relève pas de ses compétences. L'Etat français ? Dans le cadre de la loi organique, un processus de désengagement est entamé.

Si l'agence s'inscrit dans un cadre associatif, elle devra chaque année renégocier des subventions avec les financiers potentiels (gouvernement français,

gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Congrès, provinces, communes). Néanmoins, le statut associatif reste dans le domaine culturel le seul qui permette actuellement à des partenaires très différents (institutionnels, administratifs, privés) de participer au conseil d'administration et contribuer ainsi activement aux orientations définies. Il permet également de faire financer des projets par des instances complémentaires.

Une agence de coopération, de structure associative, serait la solution la mieux adaptée aux réalités politiques calédoniennes.

Les missions de cette agence seraient les suivantes :

- Coopération professionnelle entre bibliothèques ;
- Conseils et formations ;
- Coopération interprofessionnelle ;
- Relations extérieures ;
- Produits.

Coopération professionnelle entre bibliothèques

Le développement d'une politique de réseau, notamment Redocal, est à entreprendre. Actuellement, le réseau bibliothèque Bernheim et bibliothèques de brousse est un exemple de schéma vertical avec tête de réseau. Avec l'adhésion effective de la BUNC et celle, prévue, d'autres centres de documentation, Redocal aura un fonctionnement mixte, à la fois tête de réseau et prestataire de services. L'essentiel est de rendre cohérents tous les réseaux existants en Nouvelle-Calédonie. Cette cohérence nécessite un travail d'analyse des fonctions de bibliothèques et de définition des responsabilités des différentes collectivités publiques ou privées, ainsi que des responsabilités de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat français. A terme, le réseau calédonien comprendra des bibliothèques de tous types et des centres de documentation, ce qui en fera un réseau très éclectique. L'agence devra tenir compte de cet éclectisme.

Une bibliographie calédonienne pourrait être établie, avec échange de notices, catalogage partagé, catalogage à la source (disponible à l'édition), réservoirs d'autorités pour la Nouvelle-Calédonie.

Un catalogue collectif des périodiques est à mettre en place, parallèlement à une coopération en terme d'acquisitions, pour les périodiques, mais également pour

les monographies.

La conservation est également à envisager en termes de coopération : inventaire et valorisation du patrimoine écrit (microfilmage, programmes de numérisation).

Conseils et formations

L'agence pourrait conseiller le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine du livre, conseiller les collectivités pour la création, l'aménagement de bibliothèques.

L'agence aurait une mission normative (en ayant à l'esprit toutefois que les normes françaises ne peuvent être transposées en l'état ici). En France, l'acte architectural s'inscrit dans la ville, et le bâtiment bibliothèque participe à la restructuration urbaine, jouant souvent un rôle de vitrine culturelle. La réussite du projet est aussi fonction de la pertinence de l'implantation dans le tissu urbain. Dans les villages de Nouvelle-Calédonie, l'habitat est très dispersé et s'organise en tribus, il n'y a pas vraiment de cœur de village. L'étude pour l'implantation d'une bibliothèque nécessite d'avoir ces éléments à l'esprit afin de compenser cette situation par un système de navettes ou de bibliobus communaux par exemple, ou de points lecture en tribu.

Le conseil en informatique serait essentiel auprès des bibliothèques et centres de documentation (cahier des charges, choix d'un logiciel, mise en place...)

L'agence serait partenaire du DEUST pour la formation des bibliothécaires et documentalistes. Elle pourrait signaler sur son site Web le calendrier de la formation, et assurer certains enseignements.

Parallèlement, elle organiserait des formations à vocation interprofessionnelle (modules communs aux différents acteurs et médiateurs du livre).

Coopération interprofessionnelle

Comme le CNL en France, l'agence pourrait aider les auteurs. Les soutiens financiers qu'elle apporterait, sous différentes formes, permettraient aux auteurs de se libérer des contraintes qu'imposent d'autres activités professionnelles pour se consacrer à la poursuite d'une œuvre. Cette politique de soutien actif à la création ne concernerait pas seulement des disciplines strictement « littéraires » : roman, poésie ou théâtre, elle permettrait aussi de répondre aux besoins des auteurs de bande dessinée ou de littérature pour la jeunesse. Cette dernière est quasiment inexistante en Nouvelle-Calédonie. Quant à la bande dessinée, dans

un pays où la culture est orale et visuelle, elle connaît un vif succès, particulièrement avec *La brousse en folie*, de Bernard Berger.

Le rôle de l'agence serait également de contribuer au maintien et au développement de l'édition d'ouvrages en langue française et en langues vernaculaires : traduction, transcription de la littérature orale.

Quant à la distribution, l'agence contribuerait au maintien et au développement d'un réseau de librairies et de points de vente à Nouméa et en brousse.

L'agence organiserait des rencontres culturelles (colloques, animations autour du livre, lectures publiques, salons et fêtes du livre).

Relations extérieures

L'agence pourrait organiser des voyages d'étude afin de rencontrer d'autres professionnels, de visiter d'autres bibliothèques.

Elle tisserait des liens avec les associations et institutions jumelles dans le Pacifique, accueillerait des stagiaires, et enverrait des stagiaires calédoniens dans d'autres pays.

Produits

L'édition d'un cédérom de la bibliographie calédonienne serait utile à tous les organismes professionnels concernés par le livre.

Un répertoire des ressources documentaires en Nouvelle-Calédonie, en version papier et en ligne, serait indispensable.

Pour se faire connaître, l'agence gérerait et animerait un site Internet, en structurant l'information à la base, afin qu'elle soit compréhensible par l'ensemble des usagers.

La gestion et l'animation de la liste de diffusion ReDoCal, actuellement gérée par l'UNC, pourraient être confiée à l'agence.

Une équipe de trois salariés permanents serait nécessaire pour un fonctionnement efficace de cette agence : un responsable, un secrétaire et un technicien. Le coût annuel de rémunération de cette équipe s'élèverait à 9 millions de F CFP environ (500000 FF) si l'on se base sur un salaire moyen de 240000 F CFP par personne par mois.

3.3.2 Mise en place

L'agence de coopération pourrait fonctionner dans un cadre associatif (loi de 1901).

- Présentation de l'association (nommée X)

Association régie par la loi de 1901, X aurait pour objet la coopération entre les bibliothèques, les services d'archives, les centres de documentation, les auteurs, librairies et maisons d'édition de la Nouvelle-Calédonie.

L'objectif de X serait d'assurer un meilleur service auprès des usagers (particuliers, entreprises, associations) et d'aider au développement de ces établissements, notamment en organisant leur coopération dans les domaines suivants :

- o Développement, conservation et valorisation du patrimoine écrit ;
- o développement des publics ;
- o formation et information des personnels.

Une proposition de statuts pour cette association figure en annexe 4.

Nous pourrions envisager le fonctionnement suivant pour l'agence. Elle s'organiserait en commissions ou groupes de travail ponctuels, un règlement intérieur pourrait circuler afin de préciser les compétences de chacun.

- Rôles et compétences respectifs des commissions, du conseil d'administration et du Bureau
 - o - Les commissions

Les commissions seraient mises en place par décision du Conseil d'Administration. Elles seraient soit permanentes, soit liées à la réalisation d'actions ponctuelles, et émettraient des propositions au Conseil d'Administration.

En aucun cas, une commission ne pourrait décider seule d'actions qui engageraient l'image de marque, la force de travail ou le budget de l'Association.

- o - Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration entendrait et le cas échéant adopterait, éventuellement après modification, les propositions des commissions. Il pourrait aussi mandater celles-ci pour la réalisation d'actions préalablement déterminées.

o - Le Bureau

Si une décision devait être prise d'urgence, la question devrait être soumise au Bureau, qui aurait seul pouvoir de trancher.

- Une revue et un site Web pour l'agence

Pour faire connaître l'agence et les membres qui la composent, et afin de présenter ses actions, il serait souhaitable de créer une revue d'information et un site Web.

La revue pourrait être envisagée sous la forme d'un trimestriel gratuit d'information concernant les activités des bibliothèques, des services d'archives et de documentation de Nouvelle-Calédonie (expositions, animations, publications, etc.), les activités des librairies, maisons d'édition, les créations littéraires ainsi que les actions de l'association (stages de formation, réunions, publications, etc.) et des différents réseaux associatifs, notamment ceux du Pacifique Sud. Le site web permettrait d'accéder en ligne à la revue, et fournirait des informations constamment réactualisées.

- Les services

Présentation du guide des ressources en Nouvelle-Calédonie

La mise à jour du guide des ressources documentaires de Nouméa, publié la première fois sous forme d'ouvrage en 1993, serait souhaitable.

Une disponibilité sur le site Web de l'agence, avec mise à jour permanente serait la solution la moins coûteuse et la plus satisfaisante.

Non seulement ce guide recenserait toutes les bibliothèques, les services d'archives, les centres de documentation, les auteurs, les librairies, les maisons d'édition de Nouvelle-Calédonie, mais il pourrait également présenter les collections significatives de chacun. Dans ce dernier domaine, ce guide n'aurait pas vocation à l'exhaustivité mais serait continuellement enrichi. Il serait réalisé à partir des informations fournies par les différents établissements de Nouvelle-Calédonie.

Ce guide pourrait comprendre :

- un répertoire des animations ;
- un répertoire des expositions ;

- un index thématique des animations ;
- les adresses des établissements sources d'information ;
- une liste commune des périodiques conservés dans chaque établissement ;
- une liste des cédéroms consultables dans les différents établissements.

Quant au recensement des différents établissements, il pourrait être divisé en différentes rubriques :

- Archives ;
- Bibliothèques ;
- Centres de documentation ;
- Librairies ;
- Maisons d'édition ;
- Auteurs (auteurs, illustrateurs, traducteurs).

L'articulation suivante à l'intérieur des rubriques bibliothèques et centres de documentation permettrait un pré-classement des établissements :

- Bibliothèques :
 - o Bibliothèque universitaire (BU)
 - o Bibliothèque Bernheim (BB)
 - o Bibliothèques provinciales (BP)
 - o Bibliothèques municipales (BM)
- Centres de documentation
 - o Centres de documentation pédagogique (y compris CDI et BCD)
 - o Centres de documentation institutionnels
 - o Autres centres de documentation

Le développement informatique de ce réseau se heurtera dans un premier temps à des problèmes techniques de lignes à faible capacité en Nouvelle-Calédonie. Le technicien informatique, permanent de l'Association, pourrait chapeauter le groupe de coordination réseau et veiller à ce que, grâce au protocole Z3950, il n'y ait qu'une interrogation à faire afin d'accéder à tous les catalogues.

Conclusion

Le réseau documentaire Redocal est jeune et fragile, totalement dépendant de la bibliothèque Bernheim. Si cette dernière connaît des restrictions budgétaires, comme c'est le cas actuellement, le secteur décentralisation et par là-même le réseau seront sans doute les premiers à en pâtir. La Nouvelle-Calédonie est parvenue à un stade où une agence de coopération s'avère nécessaire pour permettre le développement et la pérennisation de la lecture et de la documentation. Et ce développement doit s'organiser dans le cadre d'un réseau documentaire afin d'être le plus efficace, le moins coûteux à terme, et le mieux réparti possible. Il doit être mûrement réfléchi avant d'être mis en place, les différents partenaires consultés, les particularités géographiques et d'habitat prises en compte. Récré, la branche locale de Renater possède une ligne extérieure avec un débit de seulement 256 kb/seconde. Le passage à 512 kb/seconde, prévu, faciliterait les échanges. Toutefois, la mise en place d'une agence de coopération ne sera pas une tâche aisée dans un pays où la tradition du soutien institutionnel à la culture est faible, non prioritaire, et où les institutions politiques actuelles ont des difficultés à comprendre le bien-fondé d'un réseau documentaire équilibré sur tout le pays, et pas réservé uniquement à la Province Sud.

Annexes

Sommaire annexes

<i>Annexe 1 : Tableau synthétique de l'état de la lecture dans les communes de Nouvelle-Calédonie</i>	<i>II</i>
<i>Annexe 2 : Tableau synthétique des centres de documentation spécialisée et archives</i>	<i>VII</i>
<i>Annexe 3 : Exemple de convention pour le réseau documentaire calédonien entre la bibliothèque Bernheim et une bibliothèque municipale</i>	<i>X</i>
<i>Annexe 4 : Propositions de statuts pour une association</i>	<i>XIII</i>

Annexe 1 : Tableau synthétique de l'état de la lecture dans les communes de Nouvelle-Calédonie

Novembre 2000

Nom de la commune	Population en 1996	Bibliothèque	Adresse	Surface	Personnel	Desserte en tribu	Horaires d'ouverture	Tarifs (en F CFP)	Nombre d'ouvrages en propre	Nombre d'ouvrages en dépôt	Statistiques de prêt	Information	Convention Redocall	Mode de connexion	Budget (en F CFP)
Belep	923	Point lecture	Mairie 98811		Bénévo lat				1000	200	Non	Non	Non		
Boulouparis	1456	Bibliothèque associative			2 bénévoles		Vendredi 15h-17h	Gratuit		200		Non	Non		
Bourail	4364	BM	Centre culturel	125 m ²	1 bib. + 1 JSD ¹	Oui	Du mardi au vendredi 13h30-18h Samedi 8h-12h	500 F pour les adultes et/ou par famille	10000	1500	Oui	Oui	Oui 1998	RTC	1,2 million
Canala	3374	Aucun projet								Convention avec 1 collège, 1 école			Non		
Dumbéa	13888	BM	83 av. Numa Joubert		2 agents		Du mardi au vendredi 9h-12h et 14h-18h Samedi 9h-12h		5000	200		Non	Non		
Farino	279	Point lecture	Mairie		Bénévo le					300		Non	Non		

¹ JSD : Jeune Stagiaire du Développement, l'équivalent d'un CES

Hienghène	2208	BM	Village	40 m ²	1 bibliothécaire	Oui	Du mardi au vendredi 8h-12h et 13h-17h Samedi 8h-13h		1500	500		Oui	Oui	RTC	
Houaïlou	4332	Projet de BM			Secrétaire de mairie					1000		Non	Non		
Ile des Pins	1671	Bibliothèque dans le collège	BP83 Collège St Joseph 98832 Vao		Documentaliste					250		Non	Non		
Kaala Gomen	1787	BM en cours d'achèvement								Convention en 1998		Non	Adhésion prochaine		
Koné	4088	BM	Centre culturel		1 agent sans formation					Convention dénoncée en juillet 2000		Non	Non		
Kouaoua	1524	Aucun projet													
Koumac	2647	BM	Ecole primaire Ch. Mermoud	64 m ²	1 bibliothécaire		Du lundi au vendredi 8h-11h30 et 13h-15h30	Gratuit	2500 école + 2500 BM	300		Non (projet pour 2001)	Non		Non
La Foa	2502	BM	Centre socio culturel	75 m ²	1 bibliothécaire	Oui	Du lundi au vendredi 8h-17h Samedi 8h-11h	2000 F pour les adultes Gratuit pour les - de 18 ans	5000	1500	Oui	Oui	Oui	RTC	1 million
Lifou	10007	Bibliothèque provinciale	Wé		3 bibliothécaires	Oui	Du lundi au vendredi 13h-17h30 Samedi 7h30-11h30	1500 F pour les adultes 500 F pour les collégiens 100 F pour les enfants	10000	1500		Oui	Oui	Ligne spécialisée	
Maré	6896	Bibliothèque provinciale	Centre culturel		1 agent sans formation		Du lundi au vendredi 7h30-11h30 et 13h-17h	1000 F		4000		Non	Non		Non

Moindou	568	Projet pour 2001)														
Mont-Dore	20780	BM (2 sites)	Pont des Français Plum		2 bibliothécaires		Mardi 9h-11h Mercredi et vendredi 13h30-18h Samedi 9h-11h30 et 13h30-17h	1000 F pour les adultes 500 F pour les enfants 2500 F pour la carte famille	14000	Dépôt occasionnel						
Nouméa	76293	Bibliothèque territoriale Bernheim	Centre ville		35 agents		Mardi, jeudi vendredi 13h-17h30 Mercredi 9h-17h30 Samedi 9h-16h									
Nouméa	76293	Médiathèque de Rivière Salée	Rivière Salée	730 m ²	11 agents		29h30 par semaine	Gratuit	17200	Dépôt occasionnel	Oui	Oui (Opsys)	Non		2.5 millions	
Ouegoa	2034	Aucun projet														
Ouvéa	3974	BM en cours d'achèvement			1 bibliothécaire (Statut JSD)		Mardi, jeudi, vendredi 7h30-11h30 et 12h30-16h30 Mercredi 7h30-11h30 et 12h30-15h	Gratuit		1500		Oui	Oui	Ligne spécialisée	Oui	
Païta	7862	BM			1 bibliothécaire	Non	Du lundi au mercredi 8h30-16h30 Jeudi vendredi 10h-18h	1000 F pour les adultes 200 F pour les enfants	5000	1500		Oui	Oui	RTC	Oui	

Poindimié	4340	BM	Mairie		1 bibliothécaire	Non	Du mardi au jeudi 7h30-11h30 et 12h30-16h30 Vendredi 9h30 -11h et 13h-17h	1000 F/an pour les adultes ou 200 F par trimestre Gratuit pour les enfants	2000	700	Non	Oui	Oui	RTC	800000
Ponérihouen	2691	Projet de point lecture								300 dans le cadre de la convention 5000 livres pour les enfants de la brousse		Non	Non		
Pouebo	2352	BM	Mairie Village		1 agent		Du lundi au samedi 7h30-11h30		2500	500		Non	Non		
Pouembout	1189	BM	Château Grimigni		1 bibliothécaire	Non	Du lundi au vendredi 9h30-17h30 Samedi 8h30-11h30	1000 F par famille	3000	500	Non	Oui	Oui	RTC	500000
Poum	1320	Aucun projet													
Poya	2522	Point lecture en projet										Non	Non		
Sarraméa	486	Aucun projet													
Thio	2614	BM			1 bibliothécaire		Du lundi au jeudi 7h30-11h et 13h-17h Vendredi 7h30-11h et 13h-16h	Gratuit	10000	1000		Oui	Oui	RTC	
Touho	2234	BM fermée			Plus de personnel							Non	Non		

Voh	1942	BM		60 m ²	1 bibliothécaire	En projet	Du lundi au vendredi 7h30-11h30 et 12h30-16h30	Adultes : 700 F 13-17 ans : 350 F 4-12 ans : 250 F	2000	1500		Oui	Oui	RTC	1 million
Yaté	1554	BM		20 m ²	1 JSD		Du lundi au vendredi 7h30-11h30 et 13h-15h	Gratuit	300	500	Non	Non	Non		Non
Nom de la commune	Population en 1999	Bibliothèque	Adresse	Surface	Personnel	Desserte en tribu	Horaires d'ouverture	Tarifs (en F CFP)	Nombre d'ouvrages en propre	Nombre d'ouvrages en dépôt	Statistiques de prêt	Information Satisfaction	Convention Redocall	Mode de connexion	Budget (en F CFP)

Annexe 2 : Tableau synthétique des centres de documentation spécialisée et archives

Novembre 2000

Nom de l'organisme	Appellation de la bibliothèque	Adresse	Téléphone Site web	Surface	Personnel	Nom du responsable	Informatisation	Fonds (typologie et nombre de docs)	Horaires d'ouverture au public
CPS (Commission du Pacifique Sud)	Bibliothèque de la CPS	89 promenade R. Laroque. Anse Vata. BP D5 98848 Nouméa cédex	26 20 00 www.spc.int	500 m ²	2 ½ (dont 1 professionnel)	Mark Perkins, bibliothécaire	Logiciel DB/textworks depuis 1999	Ouvrages, périodiques, cédéroms, microformes, vidéocassettes , cassettes audio, photos. 8000 ouvrages 2730 revues et bulletins d'information	Du lundi au vendredi 7h30-16h
IRD (Institut de recherche pour le développement)	Centre de documentation de l'IRD	101 promenade R. Laroque. Anse Vata. BPA5. 98848 Nouméa cédex	26 10 00 www.ird.nc	50 m ² (estimation) pour l'espace réservé au public	2 (dont 1 professionnel) au sein d'un service de 7 personnes	Jacqueline Thomas Bibliotheque@noumea.ird.nc Isabelle Gasser (centre de doc)	Logiciel Horizon	Monographies , tirés à part, littérature grise 11581 titres Revues : 107	Lundi : 13h- 17h Du mardi au jeudi : 7h30- 11h30 et 13h- 17h Vendredi 7h30-11h30 et 13h-16h

Archives territoriales de la Nouvelle-Calédonie	Bibliothèque du STA (service territorial des archives)	159 av. James Cook. BP 523 98845 Nouméa	28 59 42	40 m ² (estimation) pour l'espace réservé au public	12 (pour tout le STA) 1 pour la bibliothèque	Ismet Kurtovitch (directeur du STA)	Logiciel Diderot (plutôt ancien)	8000 ouvrages, 400 périodiques en accès indirect. Publications historiques et administratives	Du mardi au vendredi : 8h-16h
Mairie de Nouméa	Service des archives et de la documentation	Av. Galliéni BPK1 Centre ville. 98849 Nouméa cédex	27 07 74 www.ville-noumea.nc	100 m ² (estimation)	1 (pour la documentation exclusivement)	Sophia Lee Sophia.lee@ville-noumea.nc	Base de données sous Exel	Quelques ouvrages 96 abonnements	Du lundi au vendredi 7h15-15h30
CCI (Chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie)	Service information juridique et documentation	15 rue de Verdun Centre ville BPM3 98849 Nouméa cédex	24 31 00 www.cci.nc	200 m ² (estimation)	6 (tous formés)	Elizabeth Peguilhan cci@cci.nc	Non, à la recherche d'un logiciel de gestion documentaire et de dépouillement de périodiques	Ouvrages, annuaires professionnels, revues économiques et juridiques	Du lundi au vendredi 9h30-11h30 et 13h30-17h
ITSEE (Institut territorial de la statistique et des études économiques)	Centre de documentation	5 av. Galliéni Centre Ville BP823. 98845 Nouméa cédex	27 54 81	40 m ² (estimation) pour le service documentation et rédaction statistique	1 (formation maison, souhaiterait une véritable formation)	Véronique Richard	Base de données sous Exel Vieux SGB : Isis, abandonné	Documentation spécialisée en économie et statistique 2055 titres 100 revues	Du lundi au vendredi : 8h30-11h30 et 12h30-17h

CHT (Centre hospitalier territorial de la Nouvelle-Calédonie)	Centre de documentation du CHT	BPJ5. 98849 Nouméa cédex	25 66 11 www.cht.nc	80 m ² (estimation)	1 (documentaliste)	Marie-José Constans Documentaliste@cht.nc	Non	Documentation administrative, médicale et paramédicale 2700 ouvrages 250 abonnements Sites internet, B de D Medline Vidéos, cédéroms	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-17h Mardi : 9h-12h30
MEPEA (Mouvement pour l'épanouissement psychologique de l'enfance et de l'adolescence)	Bibliothèque	11 rue des Frères Vautrin BP1928 Nouméa	28 15 05	60 m ² (projet de réaménagement)	1 RET (en formation à Bernheim) + 3 bénévoles	Natacha	Projet d'informatisation avec ALS et adhésion à Redocal	20 revues spécialisées 1032 monographies Cassettes vidéo	Du lundi au vendredi : 8h30-16h30

Annexe 3 : Exemple de convention pour le réseau documentaire calédonien entre la bibliothèque Bernheim et une bibliothèque municipale

REPUBLIQUE FRANCAISE

TERRITOIRE DE LA
NOUVELLE-CALEDONIE

Nouméa, le

BIBLIOTHEQUE BERNHEIM

BPG1 NOUMEA CEDEX
Tél. 24.20.90-Fax 27.65.88

e-mail : bibern@canl.nc

Convention d'adhésion au réseau documentaire calédonien

Entre la commune de représentée par son maire, M.
.....

Et

La bibliothèque Bernheim, représentée par son directeur, M. Jean-François Carrez-Corral

Est convenu ce qui suit :

Article 1 :

La bibliothèque Bernheim met son serveur bibliographique et l'ensemble des matériels centraux nécessaires au travail en réseau, au service de la bibliothèque de la commune. Elle en assure le financement, l'entretien et la maintenance.

Article 2 :

La bibliothèque de la commune prend à sa charge l'acquisition de ses propres micro-ordinateurs et le matériel permettant la connexion (routeurs, modems,

hubs...), quel que soit le type de connexion. Elle en assure l'entretien et la maintenance.

Article 3 :

La bibliothèque Bernheim prend à sa charge les frais de communication entre son serveur et le(s) micro-ordinateur(s) de la commune pour toute connexion de type RTC ou Transpac-canal D de Numéris, dans la limite de 40 000 F mensuel. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, choisissant l'option Ligne spécialisée ou LS céléris, un partage des coûts peut être envisagé.

Article 4 :

La bibliothèque de la commune s'engage à n'utiliser cette ligne téléphonique qu'à la seule fin d'une connexion au réseau, à l'exclusion de tout autre type d'usage.

Toute infraction à cette règle entraînera la radiation de la bibliothèque du réseau.

Article 5 :

La bibliothèque Bernheim offre à la bibliothèque de la commune la possibilité de récupérer gratuitement les notices catalographiques et les mots-matières de la liste d'autorité.

Article 6 :

La bibliothèque de la commune s'engage à récupérer ces notices sans modifier les données de la zone 801 indiquant la source du catalogage. Elle n'est pas autorisée à céder les notices à des tiers sans autorisation formelle de la bibliothèque Bernheim.

Article 7 :

La bibliothèque de la commune s'engage à cataloguer les documents dans le format unimarc (ISO 2709) et à procéder à l'indexation des documents selon la liste d'autorité Rameau (Répertoire d'Autorité-matière encyclopédique et alphabétique unifiée).

La bibliothèque Bernheim fournit à la bibliothèque de la commune les exemplaires papier de la liste d'autorité Rameau.

Afin d'assurer la cohérence du catalogue, la création de vedettes-matières et la validation des autorités sont obligatoirement soumises à l'approbation d'un groupe de catalogueurs experts regroupant des bibliothécaires professionnels choisis dans le réseau.

Article 8 :

La participation au réseau impliquant des procédures communes, des réunions périodiques d'utilisateurs sont organisées à l'initiative de la bibliothèque Bernheim. Ces réunions sont obligatoires. Toute absence à plus de deux réunions entraînera la radiation de la bibliothèque concernée du réseau. Ces réunions déboucheront sur des procédures communes de travail qui devront être respectées et qui seront intégrées dans la présente convention sous forme d'avenants.

Article 9 :

La bibliothèque Bernheim procède à l'édition de statistiques mensuelles pour le compte de la bibliothèque de la commune : statistiques de prêt (retour et sortie) et d'emprunteurs.

La bibliothèque Bernheim édite également les listes des réservations et les rappels. L'envoi de rappels par voie postale est à la charge de la bibliothèque de la commune concernée.

Article 10 :

La bibliothèque Bernheim assure la formation initiale des bibliothécaires à l'utilisation du logiciel ALS.

Article 11 :

La bibliothèque Bernheim assure l'entretien du réseau, du serveur bibliographique et du serveur Internet.

Article 12 :

Chaque bibliothèque assure la maintenance de ses propres logiciels. Toutefois la maintenance des logiciels ALSI devra faire l'objet de concertations préalables entre bibliothèques adhérentes au réseau afin de rationaliser, planifier et organiser les déplacements et interventions des techniciens d'ALSI.

Article 13 :

Il est expressément interdit à toute bibliothèque adhérente d'accéder aux fichiers des serveurs ou des postes de travail de la bibliothèque Bernheim ou de toute autre bibliothèque adhérente au réseau.

Article 14 :

L'accès à Internet par l'intermédiaire de la bibliothèque Bernheim est possible en permanence, gratuitement, sans abonnement ni frais téléphonique supplémentaire. Cet accès interviendra dès que la bibliothèque Bernheim sera dotée de son serveur proxy et du logiciel de protection contre les intrusions.

En aucun cas la bibliothèque de la commune ne pourra facturer à ses lecteurs ces consultations Internet tant que la bibliothèque Bernheim fournira l'accès gratuitement.

Article 15 :

La présente convention est établie pour une durée de six mois au terme desquels elle sera revue et améliorée en fonction de l'expérience acquise au cours de la période.

Fait à Nouméa le

Pour la bibliothèque de la commune
Le Maire

Pour la bibliothèque Bernheim
Le directeur

Annexe 4 : Propositions de statuts pour une association

Statuts de l'association

I. BUT ET COMPOSITION

Article 1. Objet

Il est fondé, conformément à la loi du 1er Juillet 1901, une association dite : X, association pour la coopération des bibliothèques, des services d'archives, des centres de documentation, des auteurs, des librairies et des maisons d'édition de la Nouvelle-Calédonie, dont la durée est illimitée. Elle a pour but de rassembler les professionnels des structures non commerciales et commerciales de la lecture et de la documentation de la Nouvelle-Calédonie, afin qu'ils assurent un meilleur service auprès de leurs usagers et clients. Elle se fixe comme objectif l'aide au développement de ces établissements, notamment en organisant leur coopération dans les domaines suivants :

- Formation permanente des personnels ;
- Information bibliographique ;
- Assistance technique, coordination, programmes de conservation et d'élimination concertées ;
- Actions communes dans le domaine de l'animation culturelle et de la mise en valeur des fonds patrimoniaux ;
- Actions de conseils pour tout ce qui concerne la documentation (création d'établissements, recrutement de personnels, établissement de cahiers des charges, demande de budget) ;
- Développement des publics ;
- Evaluation ;
- Aide aux auteurs ;
- Promotion de l'activité littéraire en Nouvelle-Calédonie ;
- Promotion des éditeurs, et soutien financier ;
- Aide aux librairies.

Article 2. Siège

Son siège est situé :

(Adresse du siège de l'association)

Il peut être transféré par décision du Conseil d'administration.

Article 3. Membres

Les membres de l'association sont réunis au sein de deux collèges :

- le collège A réunit toutes les collectivités publiques, tous les établissements publics de Nouvelle-Calédonie exerçant des compétences dans le domaine du livre, des bibliothèques, des archives et de la documentation et ayant acquitté leur cotisation. Elles désignent nommément leur représentant ;

- le collège B réunit les personnes physiques agissant en Nouvelle-Calédonie dans le domaine du livre, des bibliothèques, des archives et de la documentation, et ayant acquitté leur cotisation.

Le Conseil d'administration est habilité à apprécier la compétence requise pour adhérer à l'association au titre de l'un ou de l'autre collègue.

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le haut-commissaire siègent avec voix consultative au Conseil d'administration. Ils peuvent s'y faire représenter à leur convenance.

Article 4. Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- la démission
- le décès
- la radiation prononcée par le Conseil d'administration pour non paiement de la cotisation ou pour motifs graves après avoir entendu la personne.

II. ADMINISTRATION

Article 5. Organes

Les organes de l'association sont une Assemblée générale, un Conseil d'administration et un bureau.

ASSEMBLEE GENERALE

Article 6. Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée générale ORDINAIRE comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés, à jour de leur cotisation. Elle se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'il est nécessaire, sur convocation du Conseil d'administration ou sur la demande de la moitié au moins de ses membres. L'ordre du jour, réglé par le Conseil d'administration, est indiqué sur la convocation, adressée quinze jours au moins avant la date fixée à tous les membres de l'association par les soins du secrétaire. Le bureau de l'Assemblée générale est celui du Conseil d'administration. Elle se prononce sur le rapport d'activités de l'association, l'exercice comptable écoulé et donne quitus au trésorier. Elle vote le budget de l'exercice suivant et le programme d'actions et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

Elle nomme un ou plusieurs commissaires vérificateurs aux comptes et les charge de faire un rapport sur la tenue de ceux-ci lors de la prochaine Assemblée générale. En outre, elle délibère sur toutes questions portées à l'ordre du jour. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Les membres empêchés pourront se faire représenter aux Assemblées générales par un autre adhérent muni d'un pouvoir. Chaque membre ne pourra être porteur de plus de deux pouvoirs.

Article 7. Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale présente un caractère extraordinaire lorsqu'elle est appelée à se prononcer sur toute modification statutaire. Elle est convoquée par le président à la demande du Conseil d'administration ou de la moitié des membres de l'association.

Pour pouvoir délibérer valablement, l'Assemblée devra être composée de la moitié au moins des membres, et devra statuer à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des présents ou représentés. Les membres empêchés pourront se faire représenter par un autre membre de l'association, au moyen d'un pouvoir. Chaque membre ne pourra être porteur de plus de deux pouvoirs. Une feuille de présence sera émarginée et certifiée par les membres du bureau. Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion de l'Assemblée, sur la première convocation, l'Assemblée sera convoquée à nouveau, à 15 jours d'intervalle et lors de cette réunion, elle pourra valablement délibérer quel que soit le nombre des membres

présents ou représentés. La convocation émanera du Président du Conseil d'administration qui fixera en même temps l'ordre du jour qui devra figurer sur la convocation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

Article 8. Composition du Conseil d'administration

L'association est administrée par un Conseil d'administration. Chacun des deux collèges désigne nommément, parmi ses membres, pour un an, 3 à 9 administrateurs rééligibles.

Article 9. Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour décider de tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée générale.

Il prépare les orientations proposées à l'Assemblée Générale et les applique une fois adoptées. Le Conseil peut entendre toute personne à titre d'expert sans voix délibérative.

Article 10. Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et autant de fois qu'il est nécessaire sur convocation de son Président ou à la demande de la moitié de ses membres. L'ordre du jour des séances est établi par le Bureau. La présence du tiers de ses membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Sans quoi, le Conseil d'administration est à nouveau convoqué sous les quinze jours et il délibère valablement quel que soit le nombre des présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Article 11. Bureau

Le Conseil d'administration lors de son renouvellement, choisit parmi ses membres, un bureau composé de :

- un Président,
- un Secrétaire
- un Trésorier

et éventuellement :

- un ou plusieurs Vice-présidents
- un Secrétaire ou un Trésorier adjoints

En cas de vacance, le conseil pourvoit au remplacement de ses membres jusqu'à la prochaine assemblée.

Le Bureau se réunit autant de fois que nécessaires à la demande de ses membres.

Article 12. Pouvoirs du Bureau

Le Bureau assure l'exécution des tâches définies par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration. Il se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le Président.

Le Président a vocation de représenter l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses au vu du budget. Il représente l'association en justice. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au vice-président, ou confier une mission spécifique d'une durée déterminée à un administrateur.

Le Secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès-verbaux des délibérations et en assure la transcription sur les registres. Il tient le registre spécial, prévu par la loi, et assure l'exécution des formalités prescrites.

Le Trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'association. Il effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous la surveillance du président. Il tient une comptabilité régulière, au jour le jour, de toutes les opérations et rend compte à l'assemblée annuelle, qui statue sur la gestion. Il rend compte de son mandat aux assemblées générales dans les conditions prévues au règlement intérieur.

III. FONCTIONNEMENT

Article 13. Actes de gestion courante

Pour tous les actes de gestion courante, le Président pourra déléguer les pouvoirs nécessaires au responsable permanent et à son équipe.

La création des emplois nécessaires à l'exécution des missions de l'association et le montant des rémunérations est décidée par le Conseil d'administration qui en informe l'Assemblée générale lors de l'examen du budget.

L'Association peut employer du personnel de la Nouvelle-Calédonie, des Provinces ou des municipalités en position de mise à sa disposition ou de détachement.

IV. DISPOSITIONS FINANCIERES ET DIVERSES

Article 14. Gratuité du mandat

Les membres de l'Association ne peuvent recevoir de rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Ils peuvent néanmoins obtenir le remboursement des frais engagés par leur participation à l'activité de l'Association.

Article 15. Ressources

Les ressources de l'Association se composent de :

- la cotisation des membres, fixée par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration ;
- les subventions des pouvoirs publics : Etat français, Nouvelle-Calédonie, Provinces, Communes ;
- les ressources résultant de l'activité de l'Association ;
- toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

V. PROCES VERBAUX

Article 16

Les procès verbaux des délibérations des assemblées sont transcrits par le secrétaire sur un registre et signés du Président et d'un membre du Bureau présent à la délibération. Dans le cas d'une Assemblée extraordinaire, la liste des personnes présentes et représentées à la délibération devra figurer sur le procès verbal. Les procès verbaux des délibérations du Conseil d'administration sont transcrits par le secrétaire sur un registre signé du secrétaire et du Président. Le secrétaire peut délivrer toutes copies certifiées conformes qui font foi vis à vis des tiers.

VI. DISSOLUTION

Article 17

La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que par une Assemblée générale spéciale comprenant les deux tiers des membres inscrits et à la majorité des trois quart. Cette assemblée nommera alors deux commissaires qui seront chargés de la liquidation des biens de l'association dans les conditions qu'elle aura fixées.

VII. REGLEMENT INTERIEUR

Article 18

Il est arrêté par le Conseil d'administration et est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association. Ce règlement entre immédiatement en application à titre provisoire, jusqu'à ce qu'il ait été soumis à l'Assemblée. Il deviendra définitif après son agrément.